14 février 2025, Fondation Eugène Napoléon

Rencontre régionale des SCoT franciliens

Construire sa stratégie territoriale en Île-de-France : le rôle du SCoT

Wifi :
FEN INVIT 2425
Mdp : Napoleon#25!

Introduction

Stéphane Raffalli, Référent Fédéral Île-de-France pour la FédéSCoT, SCoT Grand Paris Sud

Hervé Schmitt, Directeur adjoint, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Stéphane Raffalli, Référent Fédéral Île-de-France pour la FédéSCoT, SCoT Grand Paris Sud

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Les Missions de la Fédération

- **Porter la voix des territoires lors des évolutions législatives, travail avec les Ministères, propositions d'amendements, auditions au Sénat et à l'Assemblée nationale**

- **Réaliser des études** pour faire progresser les réflexions en matière d'aménagement du territoire (dernières publications : Renforcer les stratégies d'aménagement commercial, Articuler SCoT et Plui, La mise en œuvre des SCoT, Les nouveaux modèles d'aménagement des territoires »…)

- **Favoriser le retour d'expériences** des territoires pour accélérer le travail

Les Missions de la Fédération

- **Former** des techniciens et des élus
- **Répondre aux questions juridiques** du réseau
- **Animation territoriale et technique** (interventions auprès d'élus, organisation de rencontres régionales et de clubs thématiques)
- **Organisation des rencontres nationales des SCoT**

Le SCoT modernisé de la loi ELAN

- **Projet d'aménagement stratégique**

- **3 piliers obligatoires**
  - Economie en transversalité (dont aménagement commercial, agriculture forêt)
  - Besoin de la population : Habitat, équipements, services, mobilité
  - Transitions : énergétique, écologique, changement climatique, biodiversité

  Gestion économe du foncier et lutte contre l'artificialisation

- **DAAC obligatoire** (DAACL avec la loi Climat résilience)
- **SCoT valant PCAET**
- **Décliner la stratégie et prévoir un plan d'action de mise en oeuvre**
- **Intégrateur des objectifs nationaux et régionaux**

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Hervé Schmitt, Directeur adjoint, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement l'Aménagement et des Transports (DRIEAT)

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

FÉDÉRATION DES SCoT

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Bienvenue !

Rejoignez-nous sur Klaxoon avec votre téléphone portable ou votre ordinateur pour échanger de façon interactive tout au long de la matinée !

Aller vers
go.klaxoon.com

AKFUVWM

Ouvert aux utilisateurs disposant du lien
Tous les utilisateurs disposant du lien/code ont accès à l'activité

go.klaxoon.com/**AKFUVWM**

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

FÉDÉRATION DES SCoT

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Construire sa stratégie territoriale en Île-de-France : le rôle du SCoT

Etat des lieux de la planification Francilienne

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Le réseau Planif territoires IDF

- Rassemble les communes, EPCI compétents, structures porteuses de SCoT, services déconcentrés de l'Etat, agences d'urbanisme… dans l'optique d'outiller les collectivités et de partager et valoriser les bonnes pratiques locales en matière de planification

- Permet à tous les acteurs de s'informer, d'échanger, de bénéficier de retours d'expériences (phase d' élaboration du document et sa mise en œuvre)

- Plus de 350 membres, 2 rencontres par an, 2 newsletters et 1 espace partagé

- Pour plus d'infos : site internet Planif Territoires

- Pour nous rejoindre : dpt.sad.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Le réseau Planif territoires IDF: quelques exemples de sujets et témoignages

- Rencontre du 15 novembre 2024 – thème : **production de logements** - présentation du SRHH, témoignage du SCoT de l'agglomération Lyonnaise, focus sur la mutation du pavillonnaire, présentation de l'étude densité et cadre de vie…

- Rencontre du 3 juin 2024 – thème de **la santé** : interventions de l'ARS, de l'IPR (notamment sur le diagnostic santé et résilience du Scot MGP) et Bruitparif, atelier jeu sérieux PLU(i) et santé.

- Rencontre du 1er décembre 2023 – thème : **les risques naturels** – présentations des risques franciliens et outils existants, focus sur le risque inondation – témoignage de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois et de l'agence Sepia sur le SCoT du grand Amiénois et le PLUi Val de Somme.

- Rencontre du 28 juin 2023 – thème : **le patrimoine** – Présentation des outils de protection du patrimoine paysagers et architectural, divers témoignages dont celui du SCoT de l'agglomération messine.

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Etat des lieux des SCoT en Ile-de-France

- 11 SCoT opposables
- dont 5 en révision
- 7 en élaboration
- 6 SCoT AEC en cours d' élaboration ou prochainement engagés

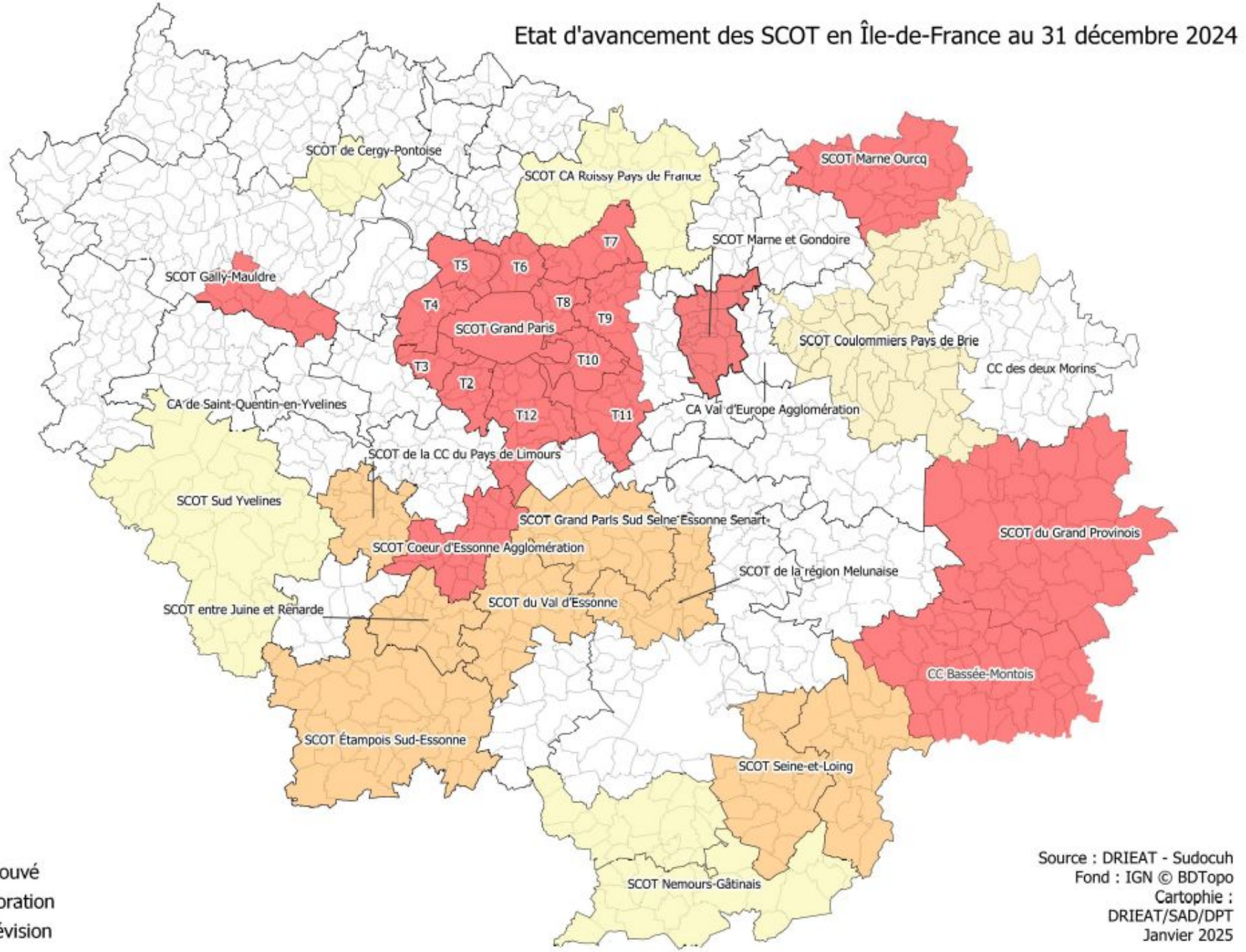

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Etat des lieux des SCoT en Ile-de-France

- ✔ Une dynamique d'élaboration / révision des SCoT en Ile-de-France

- ✔ Mais un document stratégique encore peu mobilisé :
  - Contexte francilien : rôle du SDRIF, règle de l'urbanisation limitée qui ne s'applique pas en IDF
  - Couverture intercommunale tardive en IDF

- ✔ Des SCoT très largement « mono-EPCi » alors qu'une échelle élargie permet de prendre en compte les bassins d'emploi et de mobilité

50% des communes couvertes par un SCoT opposable ou en cours d' élaboration en IDF (86 % en France)

77% des SCoT sont mono EPCI en IDF (42% en France)

Le rôle du SCoT depuis les ordonnances ELAN

1) Ordonnance relative à la modernisation des SCoT

→ Le périmètre du SCoT a désormais vocation à correspondre à celui d'un bassin d'emploi ou d'un bassin de mobilité

→ le projet d'aménagement stratégique remplace le PADD, il exprime non plus une liste de thématiques à traiter mais des enjeux stratégiques (mise en cohérence des différentes problématiques)

→ le DOO regroupe les orientations retenues autours de 3 grands axes (au lieu de 11 thématiques)

→ le SCoT peut tenir lieu de plan climat air énergie (PCAET) si les EPCI compétents transfèrent cette compétence à l'EPCI chargé de SCoT

→ Possibilité d'établir un programme d'actions afin d'améliorer la mise en œuvre et le suivi du schéma, et d'intégrer d'éventuels dispositifs contractuels

Le rôle du SCoT depuis les ordonnances ELAN

2) Ordonnance relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes

→ Réaffirmation du rôle intégrateur du SCoT: dans les territoires couverts par un SCoT, les documents supra opposables ne le sont plus directement aux PLU (PDU/PMIF, SRHH…)

→ Généralisation du rapport de compatibilité

→ Rationalisation des procédures de mise en compatibilité: les collectivités examinent tous les trois ans la nécessité de mettre en compatibilité leur PLU avec l'ensemble des documents sectoriels qui ont évolué pendant ces trois ans. Dans les territoires couverts par un SCoT, les PLU, ont un an à compter de l'entrée en vigueur du SCoT pour se mettre en compatibilité avec lui.

Mise en compatibilité par procédure de modification simplifiée.

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

La hiérarchie des normes (hors MGP)

Schéma des liens de compatibilité et de prise en compte – hors Métropole du Grand Paris (MGP) – documents d'urbanisme prescrits après le 1er avril 2021 (source : DRIEAT)

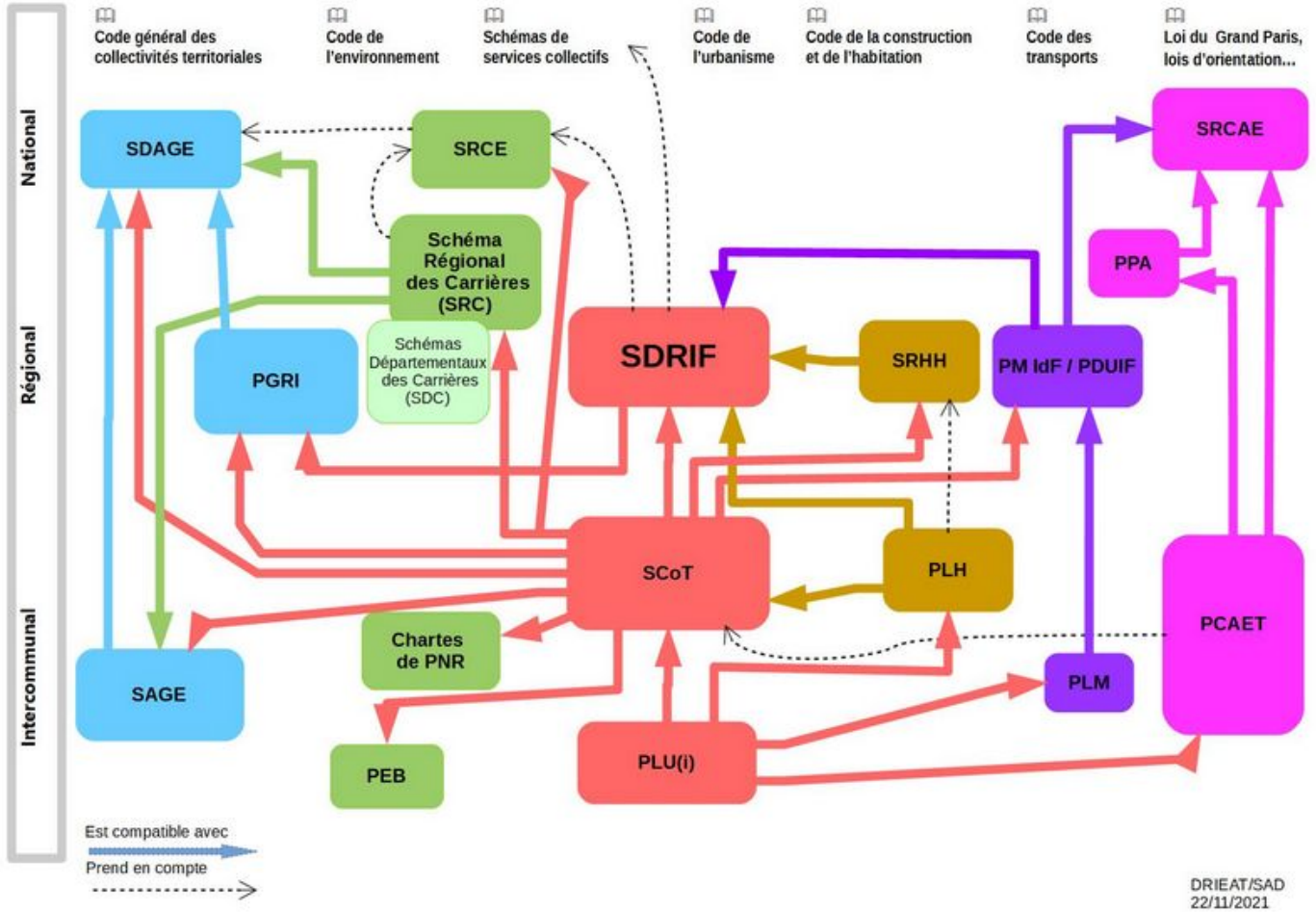

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le SDRIF

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Calendrier

- Révision engagée en novembre 2021
- Arrêt du projet le 12 juillet 2023
- Adoption par la Région le 11 sept. 2024
- Approbation du SDRIF-E par décret en Conseil d'Etat

Un **document d'urbanisme**, qui (article L.123-1 CU) :

- Précise les moyens pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région IdF, coordonner l'offre de déplacement et préserver zones rurales et naturelles
- Détermine la destination générale des différentes parties du territoires, les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement, la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements
- Détermine la localisation préférentielle des extensions urbaines et des activités industrielles, logistiques, artisanales, agricoles, forestières et touristiques
- Fixe une trajectoire ZAN (la loi ne fixe pas d'objectif -50% d'ici 2030 pour l'Ile-de-France, mais atteinte du ZAN en 2050)

Le SDRIF revêt plusieurs fonctions :

- **document d'urbanisme** avec lequel les Schémas de cohérence territoriale (SCoT), et à défaut de SCoT, les Plans locaux d'urbanisme (PLU/PLUi) ou cartes communes doivent être compatibles ;
- **document d'aménagement**, cadre spatial et temporel des politiques publiques sectorielles, devant se décliner dans les divers contrats et plans sectoriels;
- **document porteur de valeurs** (sobriété foncière, proximité...) **et de notions** (armature verte)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le SDRIF : composition et structure

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

3 fascicules ->

Projet d'aménagement régional
5 grands axes

1. Un environnement protégé pour le mieux-être des Franciliens
2. Une gestion stratégique des ressources franciliennes : sobriété, circularité et proximité
3. Vivre et habiter en Ile-de-France : des cadres de vie désirables et des parcours de vie facilités
4. Conforter une économie compétitive et souveraine, engagée dans les grandes transitions
5. Améliorer la mobilité des Franciliens grâce à des modes de transports robustes, décarbonés et de proximité

Glossaire

150 Orientations réglementaires

- Espaces ouverts (forêt, agricole, eau, espaces verts) et résilience
- Énergie, ressources, recyclage
- Logements, Cadre de vie, paysages
- Développements urbains
- Développement économique, bureaux, commerces, logistique
- Mobilités, stationnement, aéroports

3 Cartes opposables

Éléments règlementaires

Evaluation Environnementale et Stratégique (EES)

îledeFrance OBJECTIF 2040

Le SDRIF : Le polycentrisme

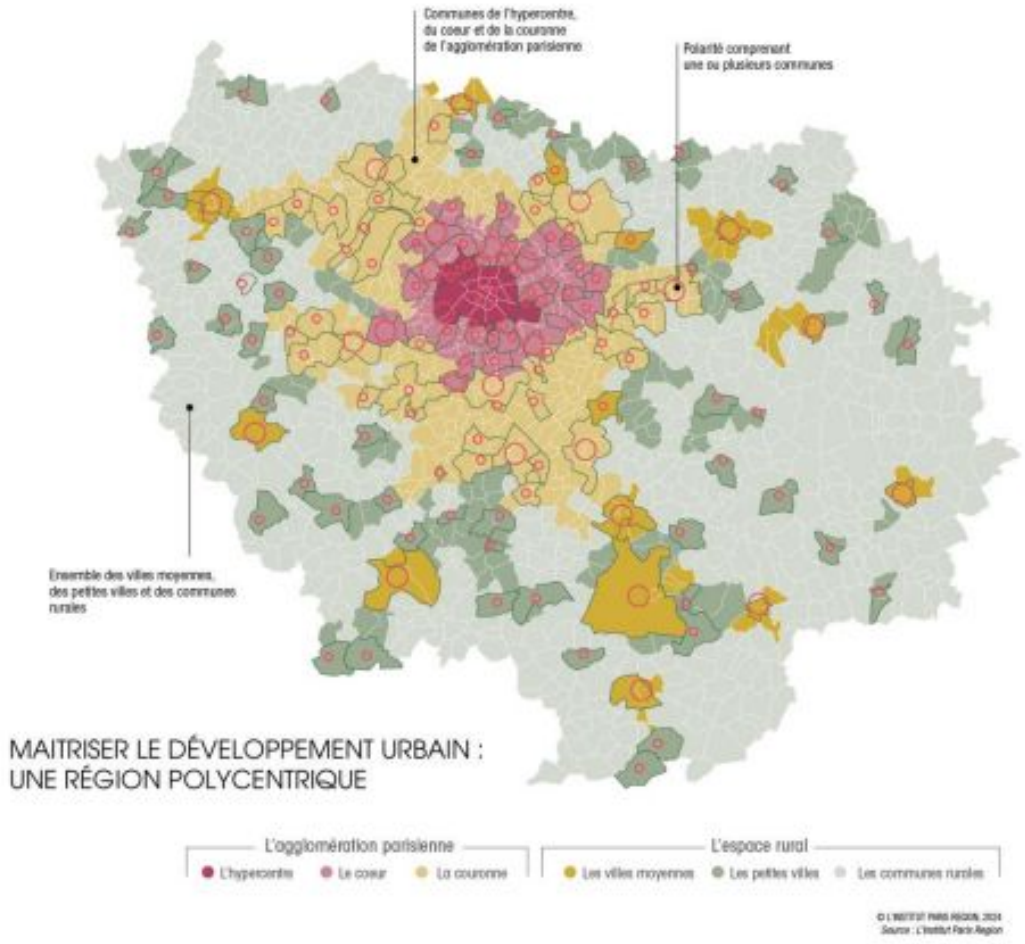

Le polycentrisme

✓ ***6 catégories*** *de territoires, associées à des objectifs différenciés*

- *Hypercentre*
- *Cœur*
- *Couronne*

AGGLO PARISIENNE

- *Villes moyennes*
- *Petites villes*
- *Communes rurales*

ESPACE RURAL

✓ *des* ***polarités*** *identifiées dans chaque catégorie*

Le SDRIF: sobriété et trajectoire ZAN

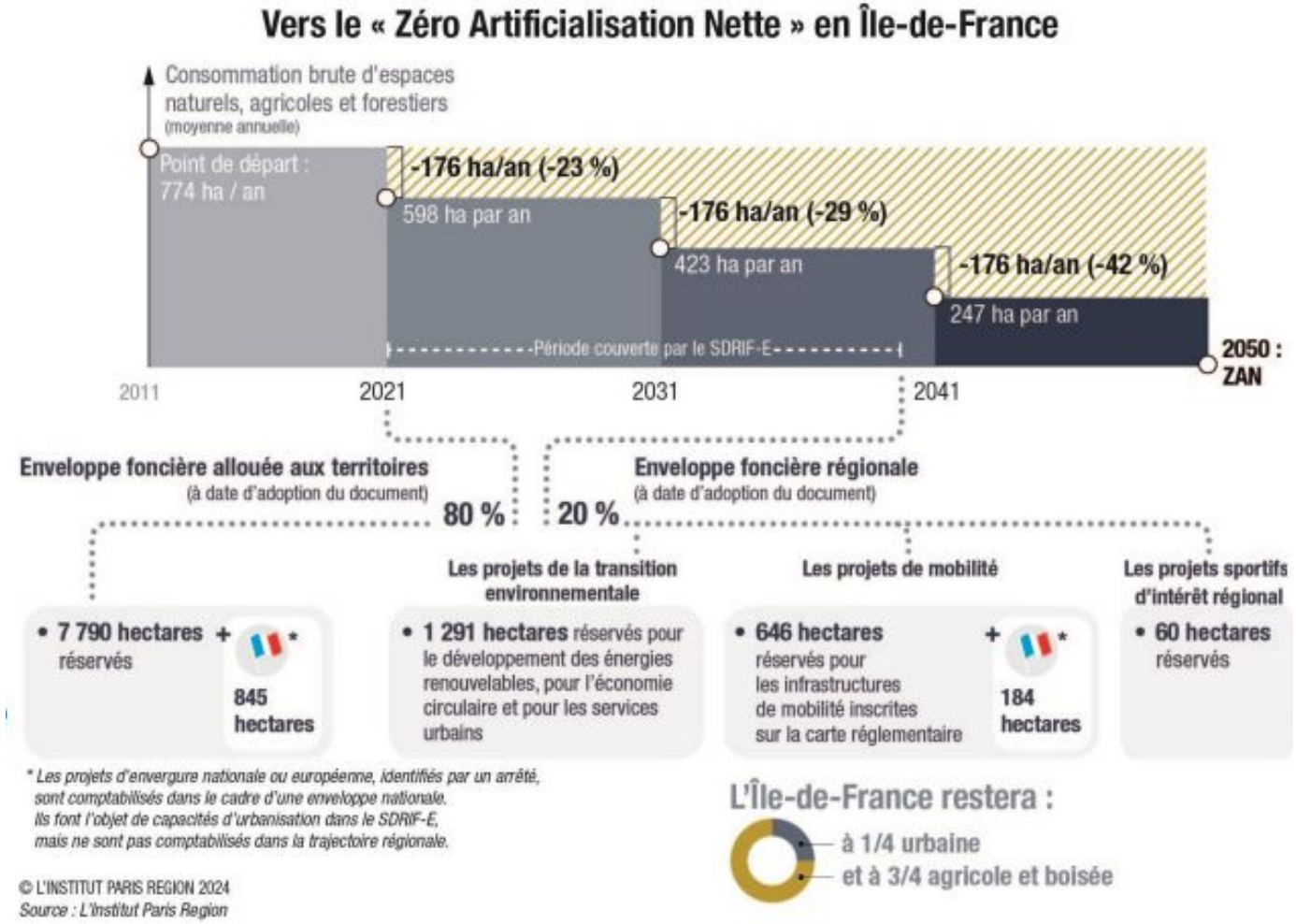

Le SDRIF-E définit un rythme régional de ralentissement de l'artificialisation à chaque nouvelle décennie: -23% puis -29% puis -42%

Ces taux de réduction ne s'appliquent pas à l' échelle de chaque DUL

Chaque territoire dispose de capacités d'urbanisation:

- **Potentiel cartographié (« pastilles ») et non cartographié** dont une partie est mutualisable par un PLUi, une charte PNR valant SCoT ou un SCoT :
  - PNC lié aux polarités
  - PNC pour les villes moyennes, petites villes et l'espace rural

+ Émargement aux enveloppes régionales le cas échéant

Cela définit pour le DUL un plafond de capacités pour la période 2021-2040

Le SDRIF: quelques outils emblématiques

Les « pastilles » : urbanisation possible de 10 ou 25 ha, pouvant être réservées à l'industrie

Les « fronts verts »: limites à l'urbanisation

L' « armature verte »: interdiction d'urbaniser

Les « sites d'activité d'intérêt régional » : sites industriels à préserver pour cette fonction

Les « losanges» : sites logistiques existants ou à créer

Les « trèfles» : espaces verts à créer ou ouvrir au public

Les liaisons vertes multifonctionnelles à renforcer et les connexions écologiques à préserver

Les « liaisons agricoles et forestières » à préserver

Requalification/ mutation des sites commerciaux

Le SDRIF: quelques mesures clés (non cartographiées)

- Produire 70 000 logements par an, à 90% en renouvellement urbain, avec un effort supplémentaire d'accroissement du parc dans les polarités et les communes dotées d'une gare (mais hors hypercentre)
- Diversifier l'offre de logement dans les communes les plus dotées en PLAI-PLUS, tout en offrant une capacité d'urbanisation supplémentaire aux communes déficitaires SRU et fortement contraintes
- Des capacités d'urbanisation accrues pour les secteurs dotés d'une gare et les polarités + capacités d'urbanisation pour les villes moyennes, les petites villes et les communes rurales.
- Une enveloppe régionale de capacité d'urbanisation pour la transition environnementale - implantation des ENR, économie circulaire - et pour les projets de transports.
- Préservation et accroissement de la pleine terre, compensation des surfaces nouvellement imperméabilisées
- Compensation de l'artificialisation des sols pour les projets commerciaux de plus de 2000 m²
- Une orientation sur l'implantation des datacenters : en priorité en renouvellement urbain, limitant les impacts environnementaux (eau, énergie) et valorisant la chaleur fatale
- Préservation des emprises nécessaires aux projets de transports
- Développement des voies TC et des modes actifs, notamment via le projet Vélo Île-de-France

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le SDRIF: délais de mise en compatibilité

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

- **Mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les objectifs de réduction de l'artificialisation du SDRIF-E :**
  - Avant février 2027 pour les SCOT (loi ZAN) ;
  - Avant février 2028 pour les PLU et PLUi (loi ZAN) ;
  - Si PLU(i) pas compatible en février 2028 : plus possible de délivrer des PC en extension urbaine ;

- **Mise en compatibilité avec le SDRIF-E :**
  - PLU/SCOT ancien (pré ordonnance ELAN), trois ans après l'entrée en vigueur du SDRIF-E (début 2028)
  - PLU/SCOT récent (post ordonnance ELAN), trois ans après leur propre entrée en vigueur

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan de Mobilités d'Île-de-France

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

- fixe les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement pour la période 2020-2030.
- succède au Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF)
- élaboré par Île-de-France Mobilités en associant l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de la mobilité en Île-de-France.

Calendrier d'approbation

- Décision de révision: 25/05/2022
- Arrêt du projet de plan : le 27/03/2024
- Enquête publique : du 28 février au 31 mars 2025
- Adoption du PMIF: septembre 2025

Retrouvez le document arrêté ICI

L'articulation des planifications en Île-de-France

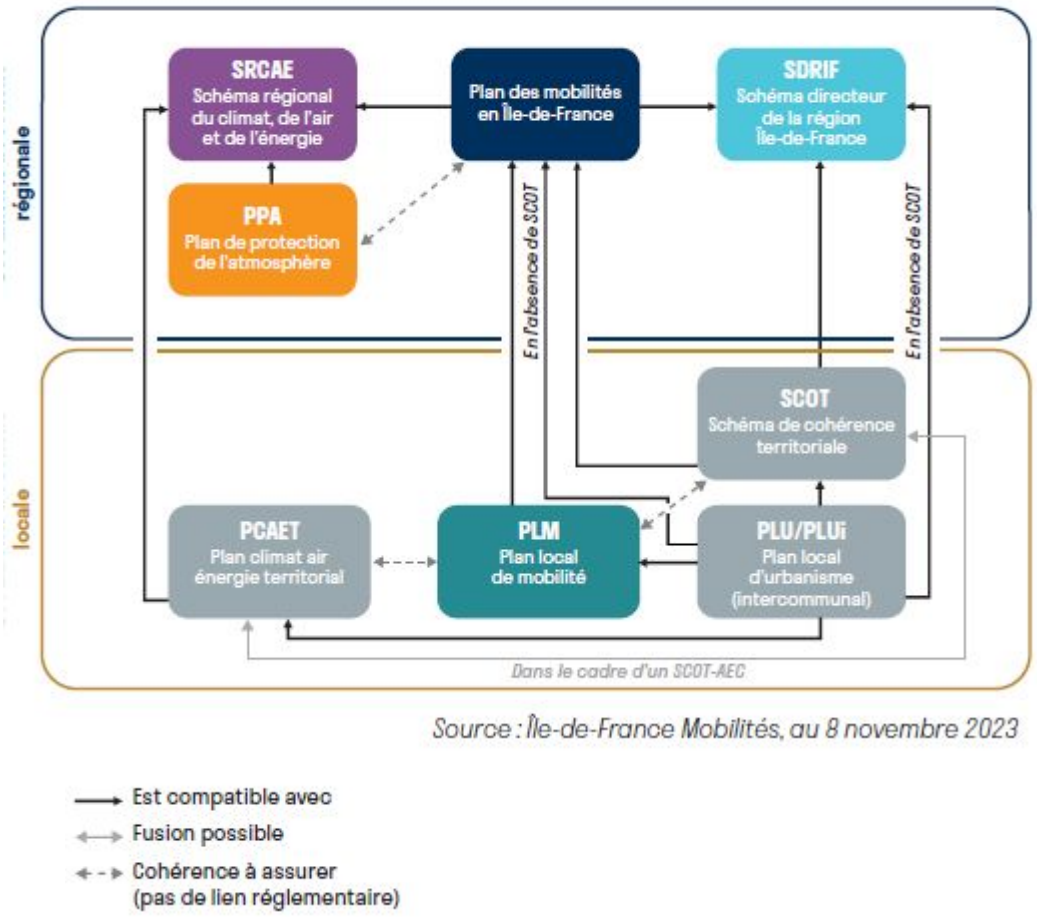

Source : Île-de-France Mobilités, au 8 novembre 2023

Plan de Mobilités d'Île-de-France

Enjeux

- Prendre en compte **l'évolution du contexte démographique, économique et de la mobilité** des Franciliens
- Répondre aux **besoins de mobilité** des franciliens
- Proposer des **solutions de mobilité** adaptées aux contextes territoriaux
- Assurer **le droit à la mobilité** pour tous
- Orienter la mobilité des visiteurs vers **des pratiques plus durables**
- Soutenir une **mobilité des marchandises** efficace tout en réduisant ses impacts environnementaux
- Préserver **l'environnement, la santé et la qualité** de vie
- Améliorer **la cohérence et l'efficience des politiques** de mobilité

Structure et déclinaison du projet arrêté

→ **5 grandes orientations :**

- ✔ Développer les alternatives à la voiture individuelle
- ✔ Mieux partager l'espace public entre les différents modes de déplacements
- ✔ Décarboner le fret et le transport de marchandises
- ✔ Décarboner le parc de véhicules franciliens
- ✔ Favoriser les modes de déplacements vertueux pour tous

→ **14 axes et 46 actions**

Des enjeux de mobilité différenciés selon les grandes entités territoriales

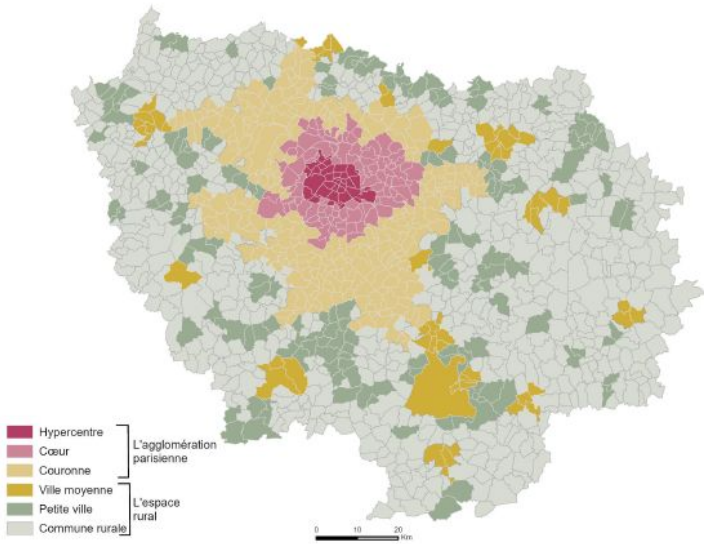

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Des actions à décliner dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU(i))

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

SCoT PLU

Actions du Plan des mobilités en Île-de-France ayant vocation à être déclinées dans les documents d'urbanisme locaux

AXE	ACTIONS	Nature
Transports collectifs attractifs	1.1 Développer le réseau de mass transit et en conforter la fiabilité et la résilience	S
	1.3 Développer les réseaux de surface et en améliorer la performance	S
Mobilité piétonne	2.1 Planifier l'amélioration de la mobilité piétonne	S
Vélo	4.1 Développer les infrastructures cyclables	S
	4.2 Accroître et sécuriser l'offre de stationnement vélo	P S
Pôles d'échanges multimodaux	6.1 Aménager les pôles d'échanges multimodaux, lieux pour une intermodalité renforcée	S
	6.2 Créer des pôles d'échanges multimodaux routiers	S
Route multimodale	7.3 Mettre en œuvre des voies réservées multimodales sur le réseau magistral	S
Voirie urbaine partagée	8.1 Définir et mettre en œuvre des principes de partage de la voirie en milieu urbain	S
	8.2 Pacifier la voirie et résorber les coupures urbaines	S
Stationnement	9.3 Réguler l'offre de stationnement automobile dans le domaine privé	P R
Logistique	10.1 Améliorer la performance de l'armature logistique	S
	10.2 Développer l'usage des modes fluvial et ferroviaire	S
	10.3 Améliorer les conditions de distribution des zones urbaines	R
	10.4 Accélérer la transition énergétique des véhicules de transport de marchandises	S
Transition énergétique des véhicules	11.1 Développer le réseau régional d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques	S
	11.2 Développer le réseau d'avitaillement d'accès public en bioGNV à destination des poids lourds	S
	11.3 Développer la mobilité hydrogène bas carbone	S

Actions du PDIMF à décliner dans les documents d'urbanisme

→ 3 types de mesures :

Prescription à reprendre obligatoirement dans le SCoT et/ou PLU(i)

Recommandation qu'il est conseillé de reprendre dans le SCoT et/ou PLU(i)

Suggestion de déclinaison

Les 5 prescriptions du projet de PDMIF

Prescription	PDUIF 2010-2020	PDM IDF 2020-2030	Référence mesure	Responsable	
Priorité aux carrefours des tramways et BHNS	x	**identique**	1.3.3	Collectivités gestionnaires de voirie titulaires du pouvoir de police (commune, EPCI, dép.)	
Ratio minimal de places de stationnement vélo sur voirie	x	**renforcé**	4.2.3	Collectivités gestionnaires de voirie (commune, EPCI, dép.)	
Stationnement vélo dans les constructions neuves en cohérence avec le CCH	x	**renforcé**	4.2.4	EPCI et communes compétentes	→ SCoT/ PLU(i)
Normes plafonds stationnement voiture particulière pour les bureaux	x	**renforcé**	9.3.1	EPCI et communes compétentes	
La réalisation d'aménagements de voirie doit intégrer la résorption des points durs de circulation bus identifés sur les axes empruntés par plus de 300 bus/jour	------	**Nouveau**	1.3.4 combiné avec 8.1.2	Collectivités gestionnaires de voirie en dialogue avec les opérateurs et IDFM	

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) 2024-2030

Date d'adoption

→ Arrêté du préfet de région du 13 mai 2024

Enjeux

→ Axe 1 : Développer une offre de logement et d'hébergement répondant à la diversité des besoins, en réduisant les déséquilibres territoriaux (dont objectifs de production de logements, LLS et hébergement par EPCI/EPT)

→ Axe 2 : Améliorer, adapter et requalifier le parc existant et le cadre de vie, en évitant les effets d'éviction des ménages modestes.

→ Axe 3 : Améliorer et harmoniser, à l'échelle francilienne, l'accompagnement des ménages vers une solution adéquate d'hébergement ou de logement.

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH) 2024-2030

Principaux messages

→ Produire massivement en renouvellement urbain (en lien avec le ZAN)

→ Répondre aux besoins, notamment enjeux de mal logement et rééquilibrer le territoire, en lien avec l'objectif de développement polycentrique régional porté par le SDRIF et la fragmentation sociale

→ Développer l'articulation urbanisme/habitat, notamment via le volet foncier des PLH

→ Faciliter et encourager la rénovation énergétique du bâti

→ Adapter le logement au vieillissement de la population et à l'évolution des modes de vie

Retrouvez le document adopté ICI

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Adopté le 21 octobre 2013 – révision en cours

Référentiel du
Schéma régional de cohérence écologique en Île-de-France
https://refsrce.arb-idf.fr/

→ Finalisation des travaux de diagnostic en 2025

→ Ateliers territorialisés associant les collectivités prévus en 2026

Enjeux de la révision

→ mise à jour des données cartographiques

→ priorisation des actions stratégiques

→ intégrer la trame noire

→ faciliter la prise en main et la déclinaison dans les documents d'urbanisme locaux

De premiers travaux

Mise à jour des réservoirs de biodiversité

Identification de secteurs prioritaires pour la préservation et le remise en bon état des continuités écologiques

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Calendrier prévisionnel de la révision

Arrêt du projet à l'été 2025

Enjeux

Le SRCAE fixera des objectifs à 2030 et 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone 2050 :

- diminution des consommations d'énergie ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- développement des énergies renouvelables et de restitution
- amélioration de la qualité de l'air ;
- adaptation aux effets du changement climatique;

Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Fiche urbanisme durable :

- Une fiche outil pour accompagner la déclinaison des enjeux liés à l'urbanisme dans les PCAET, qui ne fixe pas d'objectifs
- Fiche en cours d'élaboration
- 4 thématiques :
  - Bâtiment
  - Mobilité
  - Energies renouvelables
  - Adaptation chaleur urbaine et risque
- Liste les leviers du PLU permettant de répondre aux enjeux de chaque thématique

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Schéma régional des carrières (SRC) d'Ile-de-France

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Calendrier d'élaboration du SRC

- Janvier 2019 : constitution d'un comité de pilotage
- Septembre 2023 : présentation d'une version V0 du projet de SRC, validation des volets « scénarios » et « état des lieux
- Décembre 2024 : arrêt du projet de SRC

- Consultation préalable du public et des porteurs de SCoT
- Consultations larges des organismes concernées (conseil régional, conseils départementaux…)
- Mise à disposition du public.

Schéma régional des carrières (SRC) d'Ile-de-France

Enjeux

→ Définir les conditions générales d'implantation des carrières

→ Dresser le panorama des besoins en ressource minérales pour assurer l'approvisionnement de la région tout en assurant une gestion économe et rationnelle des ressources minérales

→ Identifier les carrières existantes et les gisements potentiels en prenant en compte leur intérêt régional, inter-régional ou national

→ Fixer les objectifs en matière de limitation et de suivi des impacts sur l'environnement et la santé humaine et les modalités de remise en état et de réaménagement des sites

→ Appréhender cette activité économique dans sa globalité de son extraction à son utilisation

Schéma régional des carrières (SRC) d'Ile-de-France

Liens avec le SCoT

→ Les SCoT doivent être compatible avec le SRC en vertu de l'application du 12° de l'article L. 131-1 du code de l'urbanisme.

Principaux messages pour les documents d'urbanisme

→ Identifier les besoins et les ressources minérales du territoire de SCoT

→ Préserver l'accès aux gisements d'intérêt national, inter-régional et régional et y permettre l'exploitation de carrières, dans le respect des contraintes environnementales

→ Tenir compte de l'activité des carrières existantes dans les projets d'aménagement

→ Permettre l'implantation des installations industrielles de production de granulat

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 du bassin Seine- Normandie

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Date d'approbation

→ Approuvé le 03/03/2022 par arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

Enjeux

→ Gérer les risques d'inondation à l'échelle de grands bassins hydrographiques.

→ Définir des orientations stratégiques pour une durée de 5 ans.

Liens avec le SCoT

→ Les SCoT doivent être compatible avec les PGRI en vertu de l'application du 10° de l'article L. 131-1 du code de l'urbanisme.

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2022-2027 du bassin Seine- Normandie

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

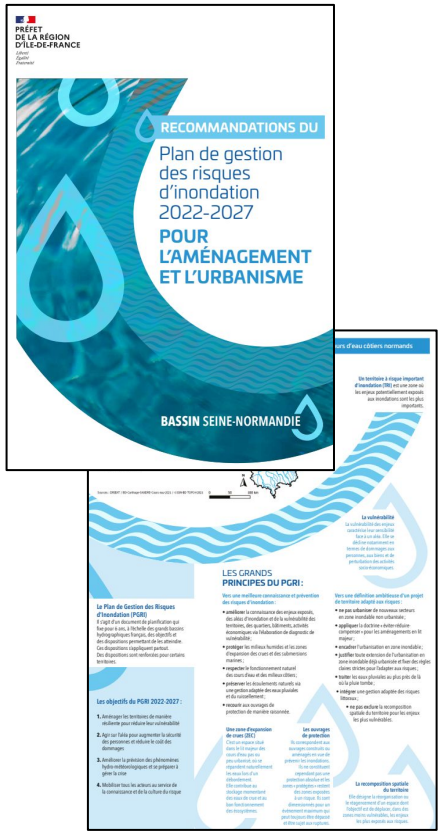

https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/documents-de-mise-en-oeuvre-du-pgri-2022-2027-a4774.html

Objectifs à destination des DU	Dispositions
Évaluer et réduire la vulnérabilité aux inondations	Intégrer un **diagnostic de vulnérabilité** aux inondations dans les SCoT ou les PLUi en l'absence de SCoT, sur l'ensemble du bassin avec une priorité sur les TRI
Planifier un aménagement résilient du territoire aux inondations	Protéger les **zones humides** et les **zones d'expansion de crues**
	Encadrer **l'urbanisation en zone inondable**
Planifier un aménagement du territoire tenant compte de la gestion des eaux pluviales	**Gérer les eaux pluviales** le plus en amont possible et définir des objectifs adaptés retranscrits dans les PLU(i)
	Prendre en compte **tous les types d'événements pluvieux** et retranscrire ces principes dans les SCoT et PLU(i)
	Prendre en compte les eaux pluviales dans les projets d'aménagement pour assurer **l'infiltration et le stockage des eaux pluviales sur l'emprise du projet**

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Seine-Normandie

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

Date d'approbation

→Approuvé le 23/03/2022 par arrêté du préfet coordonnateur de bassin.

2022-2027 SDAGE

Enjeux

→ amélioration de l'**hydromorphologie** (rivières et zones humides), qui constitue le premier risque de dégradation de la qualité des cours d'eau ;

→ diminution des **pollutions diffuses** (majoritairement nitrates et pesticides), qui constituent le deuxième facteur de dégradation, et en particulier la protection des aires d'alimentation de captages d'eau potable ;

→ diminution des **rejets de polluants ponctuels** issus des stations d'épuration et des activités humaines avec en particulier la gestion du temps de pluie, qui reste un enjeu important ;

→ mieux anticiper des **déséquilibres quantitatifs**, qu'il s'agisse des sécheresses ou des inondations.

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Seine-Normandie

Principaux messages à l'attention des documents d'urbanisme

VÉGÉTALISER LA VILLE FACE AU CHANGEMENT

Réduire l'imperméabilisation des sols pour permettre aux eaux de pluie de s'infiltrer où elles tombent plutôt que de ruisseler
Densifier au préalable des zones déjà urbanisées, utiliser des terrains situés en zone déjà desservie par les réseaux publics, et compenser les nouvelles imperméabilisations en désimperméabilisant d'autres surfaces du territoire (jardins de pluie, noues…)

PROTÉGER / RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES ET LE LIT MAJEUR DES COURS D'EAU POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE LOCALE

Compléter les inventaires de zones humides dans les secteurs à enjeux (secteurs à dominante humide où des projets sont susceptibles de se développer), **cartographier les zones humides et les protéger par des règles adaptées**, complémentaires aux règles des SAGE

MIEUX PROTÉGER LES CAPTAGES DESTINÉS À L'EAU POTABLE

Inscrire les règles **favorisant des usages du sol compatibles avec la qualité de l'eau**, comme la préservation des espaces naturels ou des haies

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Seine-Normandie

https://www.turbeau.eau-seine-normandie.fr/

RENFORCER LES SYNERGIES ENTRE EAU ET URBANISME

Face au changement climatique, les documents d'urbanisme, par leur ancrage territorial, leur approche systémique et de long terme, peuvent efficacement contribuer à limiter les risques et accroître la résilience des territoires, s'ils sont structurés autour de l'eau et de la biodiversité.

Développer la nature pour bénéficier d'îlots de fraicheur en milieu urbanisé, soutenir la renaturation des cours d'eau pour réduire les risques d'inondation, tenir compte de la disponibilité de la ressource en eau pour tous les usages, sont autant de réponses que le document d'urbanisme peut encadrer de manière adaptée au contexte local, au profit d'un cadre de vie amélioré.

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

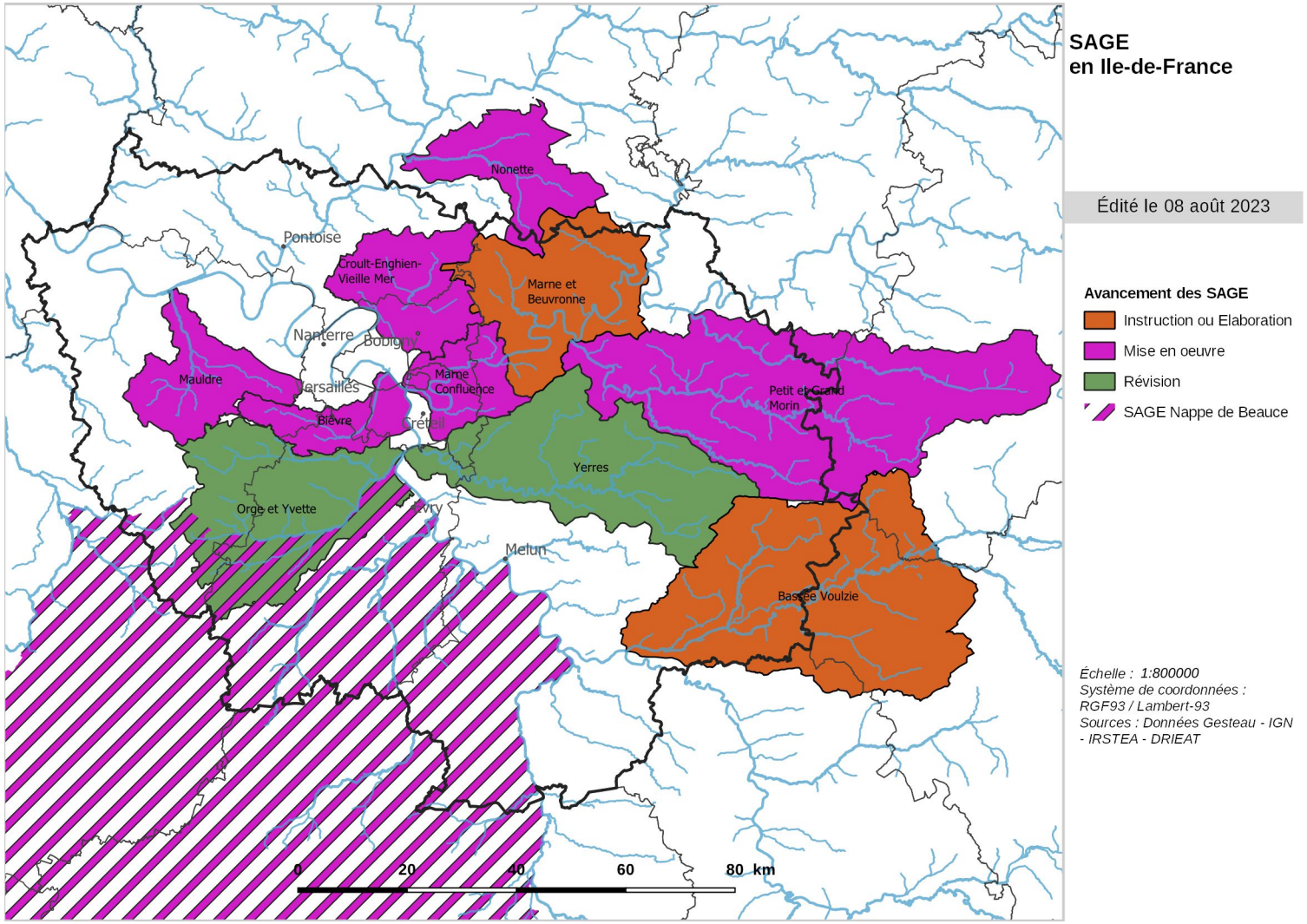

SAGE en Ile-de-France

Édité le 08 août 2023

Avancement des SAGE

- Instruction ou Elaboration
- Mise en oeuvre
- Révision
- SAGE Nappe de Beauce

Échelle : 1:800000
Système de coordonnées : RGF93 / Lambert-93
Sources : Données Gesteau - IGN - IRSTEA - DRIEAT

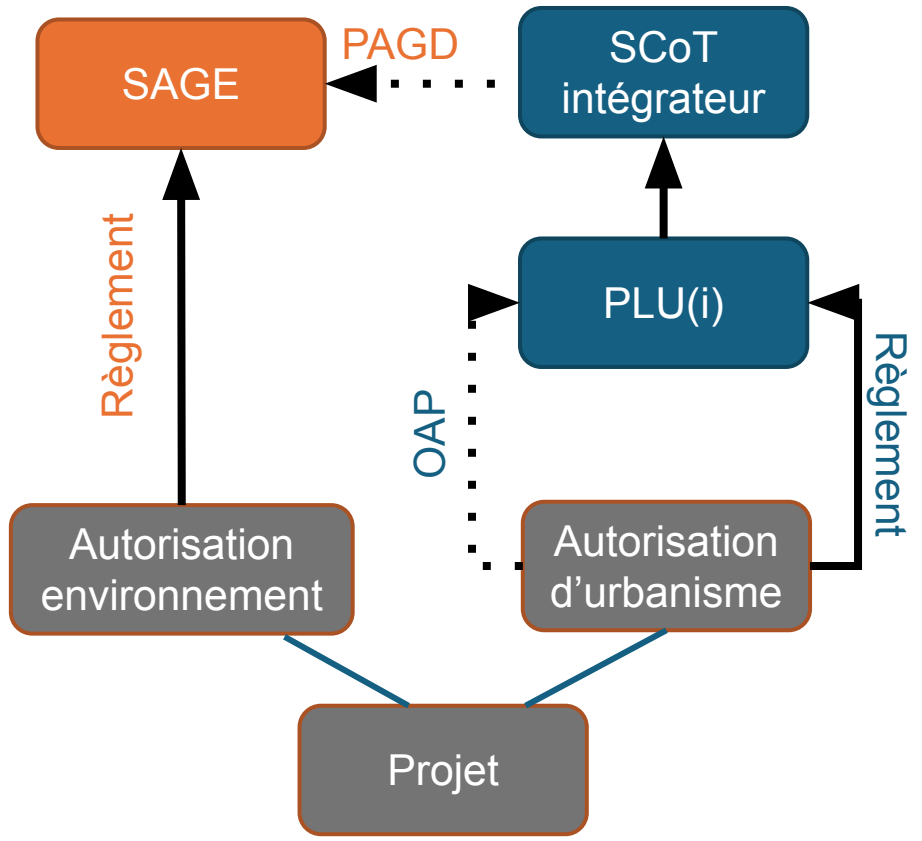

Vigilance sur la cohérence des différentes règles qui s'adressent aux projets

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

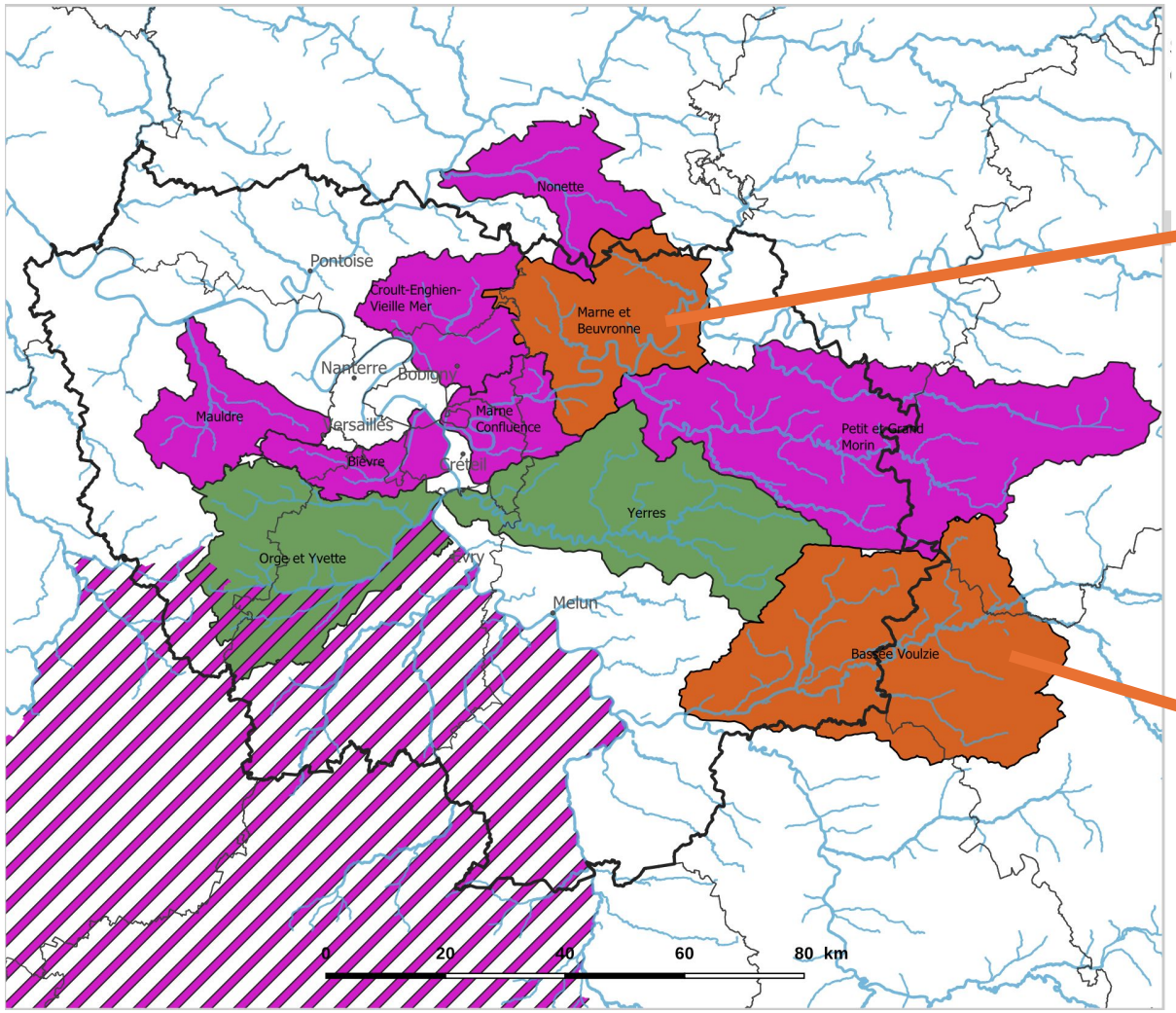

SAGE Marne et Beuvronne

Création de la CLE

18/08/2023

SAGE Bassée Voulzie

Création de la CLE

26/09/2016 et renouvelée le 14/11/2022

Enjeux

→ Quantité et qualité de la ressource en eau

→ Gestion des milieux et protection des inondations

→ Aménagement du territoire et solidarités

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

SAGE de la Nonette approuvé le 15/12/2015

Enjeux

→ Faire vivre le SAGE (mise en place d'une gouvernance adaptée…)
→ Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
→ Protéger et restaurer les milieux naturels et aquatiques et mettre en valeur le patrimoine hydraulique
→ Garantir un équilibre quantitatif entre les usages et les milieux
→ Maîtriser les ruissellements et lutter contre les risques d'inondation

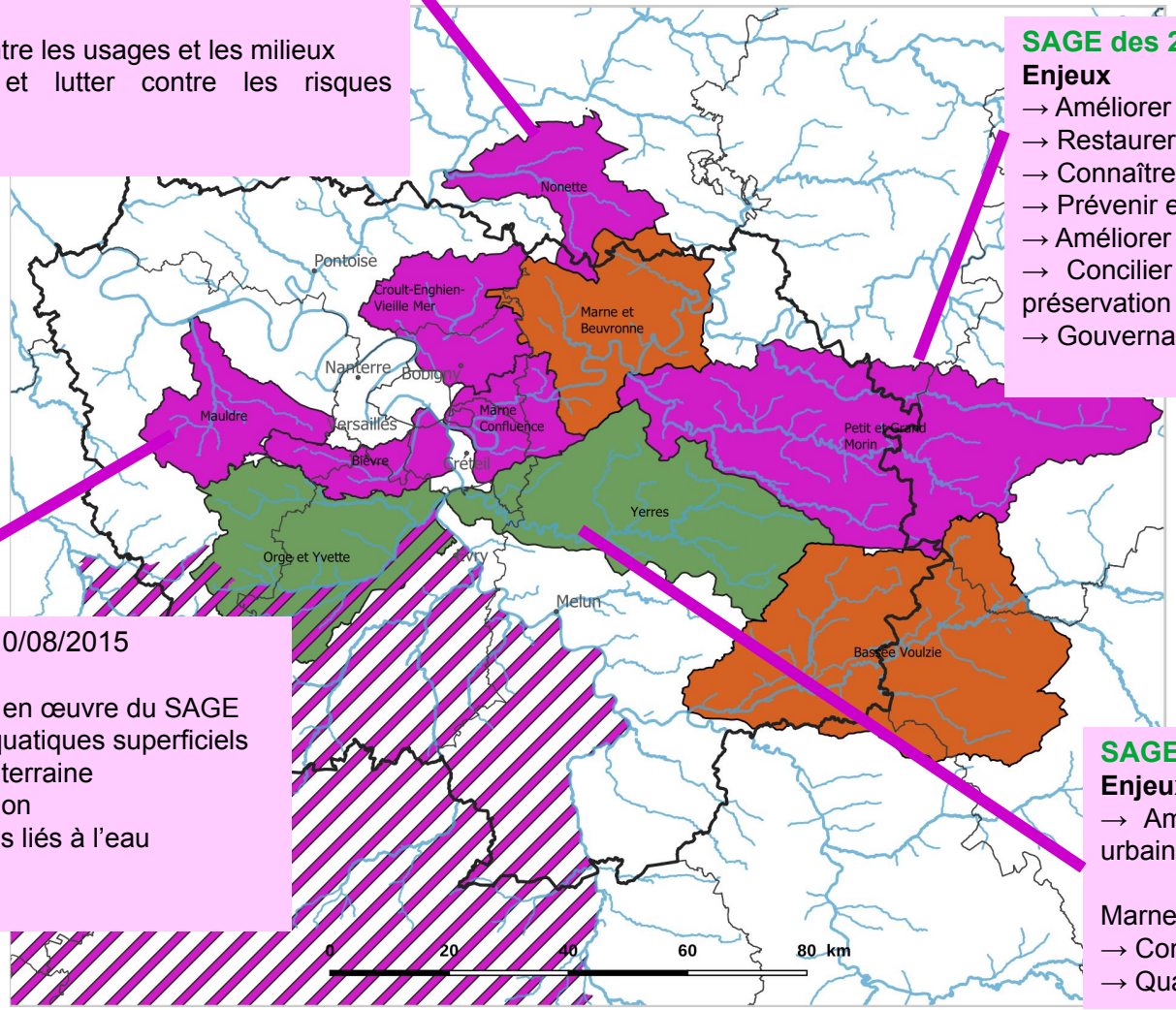

SAGE des 2 Morin approuvé le 21/10/2016

Enjeux

→ Améliorer la qualité de l'eau
→ Restaurer les fonctionnalités des cours d'eau et milieux associés
→ Connaître et préserver les zones humides dont les marais de St Gond
→ Prévenir et gérer les risques naturels liés à l'eau
→ Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
→ Concilier les activités de loisirs liées à l'eau être elles et avec la préservation du milieu naturel
→ Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE

SAGE de la Mauldre approuvé le 10/08/2015

Enjeux

→ Assurer la gouvernance et la mise en œuvre du SAGE
→ Restaurer la qualité des milieux aquatiques superficiels
→ Préserver la ressource en eau souterraine
→ Prévenir et gérer le risque inondation
→ Valoriser le patrimoine et les usages liés à l'eau

SAGE Marne Confluence approuvé le 02/01/2018

Enjeux

→ Aménagement durable dans un contexte de développement urbain
→ Valorisation du patrimoine naturel et paysager de la Marne et de ses affluents
→ Conciliation des différents usages de l'eau
→ Qualité des eaux et des milieux aquatiques

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

SAGE de la Bièvre approuvé le 04/07/2023

Enjeux

→ Gouvernance, aménagement, sensibilisation, communication (intégration des enjeux du SAGE dans les projets d'aménagements et dans la planification urbaine)

→ Reconquête des milieux naturels

→ Amélioration de la qualité de l'eau

→ Maîtrise des ruissellements urbains et gestion des inondations

→ Valorisation et restauration du patrimoine

SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer approuvé le 28/01/2020

Enjeux

→ Réconciliation des fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d'eau et des bassins:

Maîtrise des risques liés à l'eau dans un contexte d'artificialisation et d'urbanisation

Reconquête écologique des milieux humides et aquatiques

Redécouverte et la reconnaissance sociale de l'eau

→ Reconquête de la qualité des ressources en eau, et le maintien des usages associés:

Reconquête de la qualité des eaux superficielles (et des nappes d'accompagnement) face aux pressions

Protection de la qualité des eaux souterraines

Sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le long terme

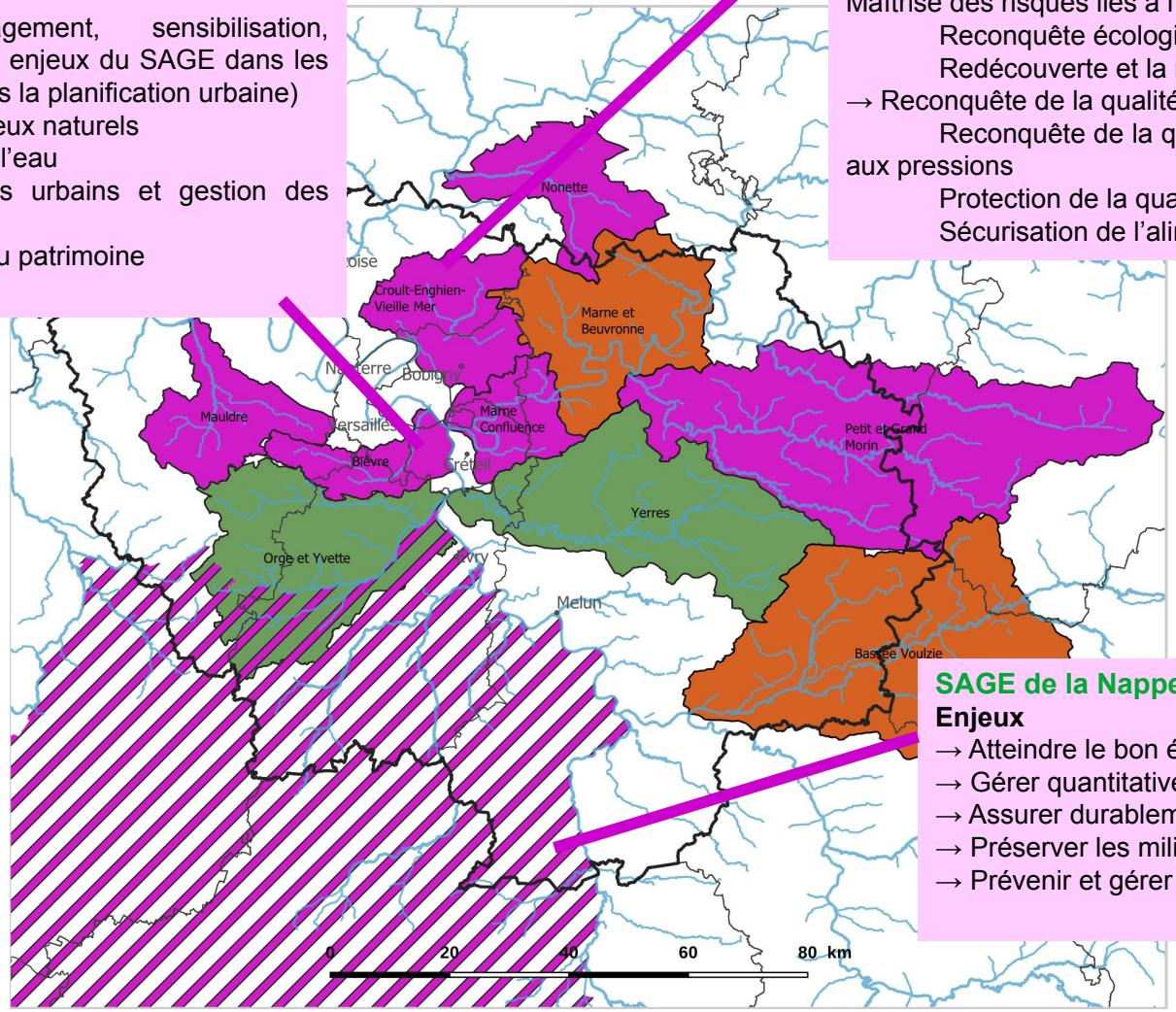

SAGE de la Nappe de Beauce approuvé le 11/06/2013

Enjeux

→ Atteindre le bon état des eaux

→ Gérer quantitativement la ressource

→ Assurer durablement la qualité de la ressource

→ Préserver les milieux naturels

→ Prévenir et gérer les risques d'inondation et de ruissellement

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble

SAGE de l'Yerres approuvé le 13/10/2011

Enjeux

→ Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eaux et des milieux associés
→ Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines
→ Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations
→ Améliorer la gestion quantitative de la ressource
→ Restaurer le patrimoine et les usages liés au tourisme et aux loisirs

Révision

Procédure lancée en janvier 2018, projet validé par la CLE en mars 2023, consultation organisée en 2024
Prochaine étape: enquête publique

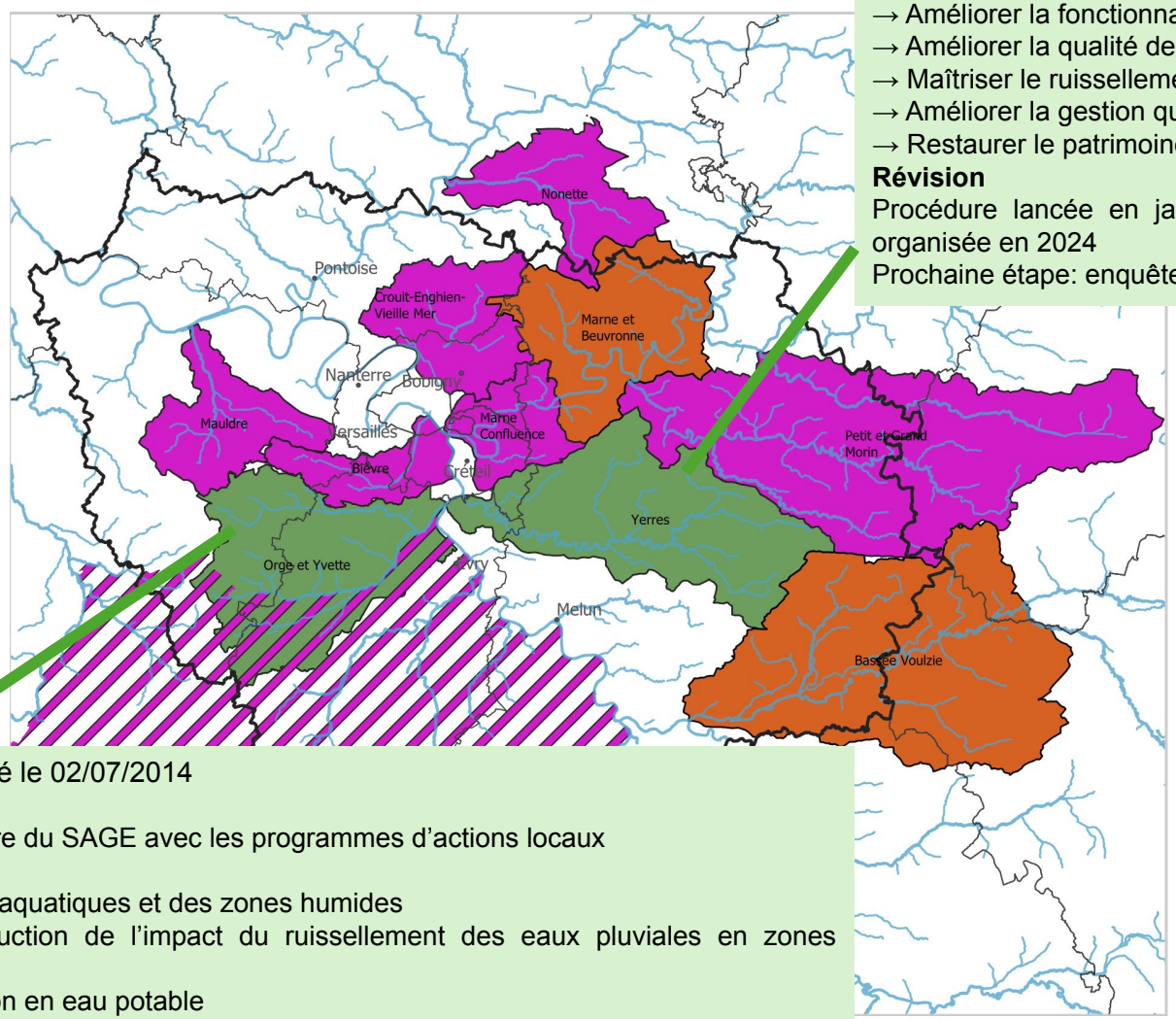

SAGE Orge-Yvette approuvé le 02/07/2014

Enjeux

→ Cohérence et mise en œuvre du SAGE avec les programmes d'actions locaux
→ Qualité des eaux
→ Fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides
→ Gestion quantitative (Réduction de l'impact du ruissellement des eaux pluviales en zones urbanisées et agricoles)
→ Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Révision

Procédure lancée en avril 2021
Prochaine étape: adoption du projet envisagée le 13 février 2024 avant mise en consultation et enquête publique

Parc naturel régional (PNR)

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PLANIF TERRITOIRES
Imaginons ensemble nos territoires de demain
Île-de-France

PNR du Vexin Français (98 communes; 110 000 habitants; 71 000 hectares)
→ **Révision** de la charte lancée par délibération du 20 mars 2019 (un périmètre d'étude étendu à 107 communes) :
Avis d'opportunité du Préfet de région favorable en date du 11 décembre 2020
Projet de charte arrêté en comité syndical du 3 avril 2023
Enquête publique du 30 septembre au 15 novembre 2024
Prochaines étapes :
→ Adoption de la charte et classement du PNR par décret premier semestre 2026

PNR Haute Vallée de Chevreuse (53 communes; 114 000 habitants; 65 000 hectares)
→ **Révision** de la charte lancée par délibération du 23 septembre 2021 (avec projet d'extension du parc) :
Avis d'opportunité du Préfet de région favorable en date du 6 juin 2022
Nouvelle délibération du 30 mai 2024 actant le maintien du périmètre initial, avis d'opportunité en cours
Projet de charte en cours d'élaboration

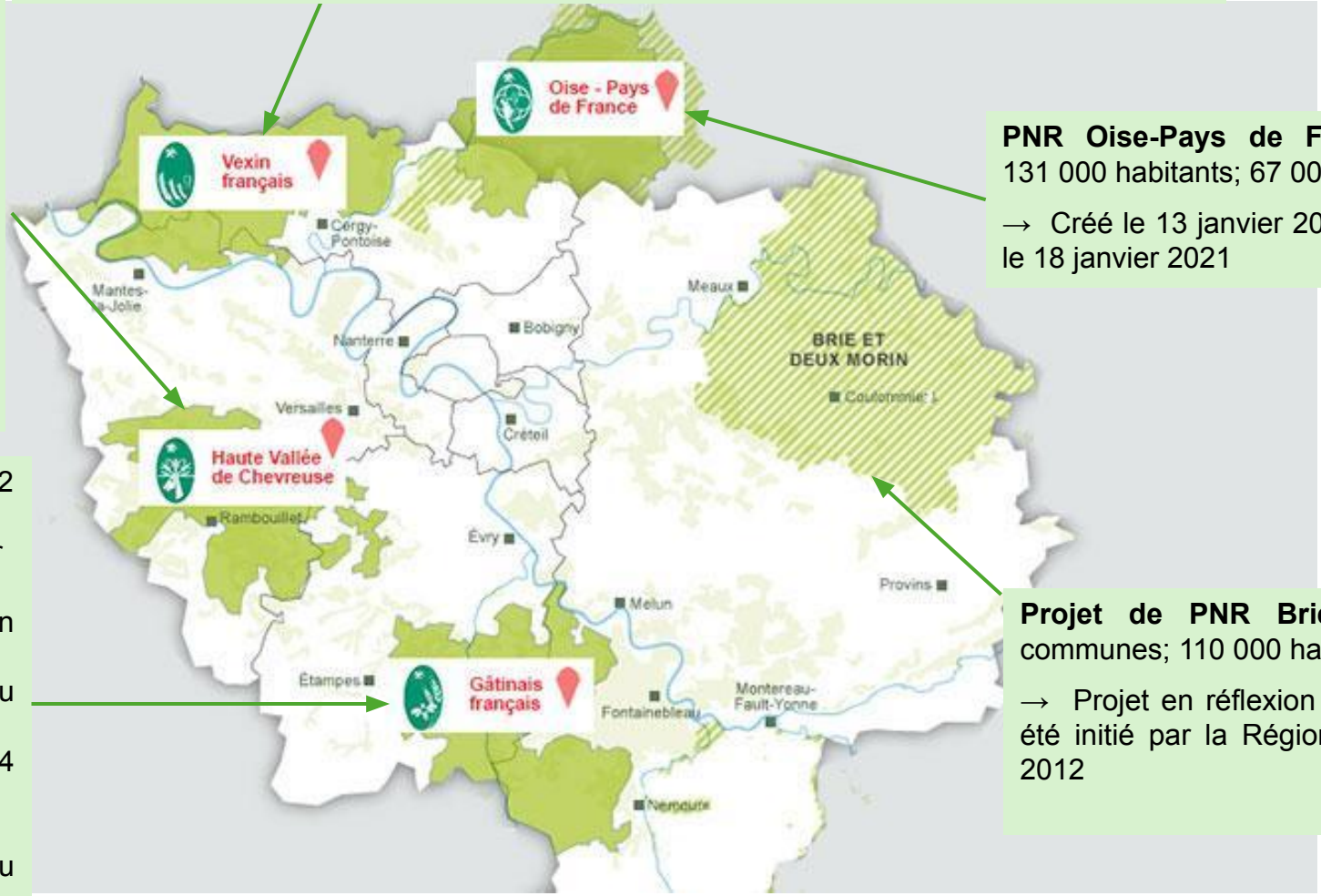

PNR Oise-Pays de France (70 communes; 131 000 habitants; 67 000 hectares)

→ Créé le 13 janvier 2004, renouvelé par décret le 18 janvier 2021

PNR du Gâtinais Français (69 communes; 82 000 habitants; 76 000 hectares)
→ **Révision** de la charte lancée par délibération du 23 septembre 2021 :
Avis d'opportunité du Préfet de région favorable en date du 6 juin 2022
Arrêt du projet de charte en comité syndical du 12 décembre 2023
Enquête publique du 4 novembre au 4 décembre 2024
→ **Prochaines étapes :**
Adoption de la charte et classement du PNR par décret premier semestre 2026

Projet de PNR Brie et deux Morin (82 communes; 110 000 habitants; 96 000 hectares)

→ Projet en réflexion depuis plus de 20 ans, a été initié par la Région Île-de-France en février 2012

Plans d'exposition au bruit (PEB)

En Île-de-France 16 aérodromes disposent d'un PEB :

Aérodrome	Département(s) concerné(s)	Date d'approbation du PEB en vigueur	Date de mise en révision
Paris - CDG	95 - 77 - 93 - 78 - 60	3 avril 2007	
Paris - Orly	94 - 91	21 décembre 2012	
Paris – Le Bourget	93 - 95 - 92 - 77	6 février 2017	
Issy les Moulineaux	75 - 92	18 avril 2007	
Chavenay – Villepreux	78	17 janvier 2022	
Chelles – Le Pin	77 - 93	18 octobre 1991	
Coulommiers – Voisins	77	12 juillet 1984	Avant-projet en cours d'élaboration
Lognes – Emerainville	77	11 février 2019	
Meaux – Esbly	77	15 mars 2018	
Melun – Villaroche	77	14 mars 2007	
Les Mureaux	78	18 octobre 2018	
Persan – Beaumont	95 - 60	5 juillet 2018	
Pontoise – Cormeilles	95	31 juillet 1980	
St Cyr l'Ecole	78	3 juillet 1985	Avant-projet en cours d'élaboration
Toussus-le-Noble	78	3 juillet 1985	
Villacoublay - Velizy	78 - 91 - 92	3 juillet 1985	30 décembre 2016

Neuf autres aérodromes doivent se doter d'un PEB :

Aérodrome	Département concerné
Beynes - Thivernal	78
Buno - Bonnevaux	91
Enghien - Moisselles	95
Etampes - Mondésir	91
Fontenay-Trésigny	77
La Ferté-Gaucher	77
Mantes-Cherence	78
Moret-Episy	77
Nangis-Les Loges	77

Induit des restrictions d'urbanisation visant à ne pas augmenter la population exposée

Rencontre du réseau francilien de la Fedescot

14 février 2025

SCOT Grand Paris Sud

Seine-Essonne-Sénart

Les Dimensions du SCOT (fedescot)

- Document réglementaire d'urbanisme qui s'appliquera aux plans locaux d'urbanisme (document intégrateur/échelles de planification)

- Document d'aménagement du territoire et garant de la cohérence des politiques publiques (document ensemblier/projet de territoire)

- Document porteur de valeurs permettant de comprendre et de porter les transitions (dimension prospective)

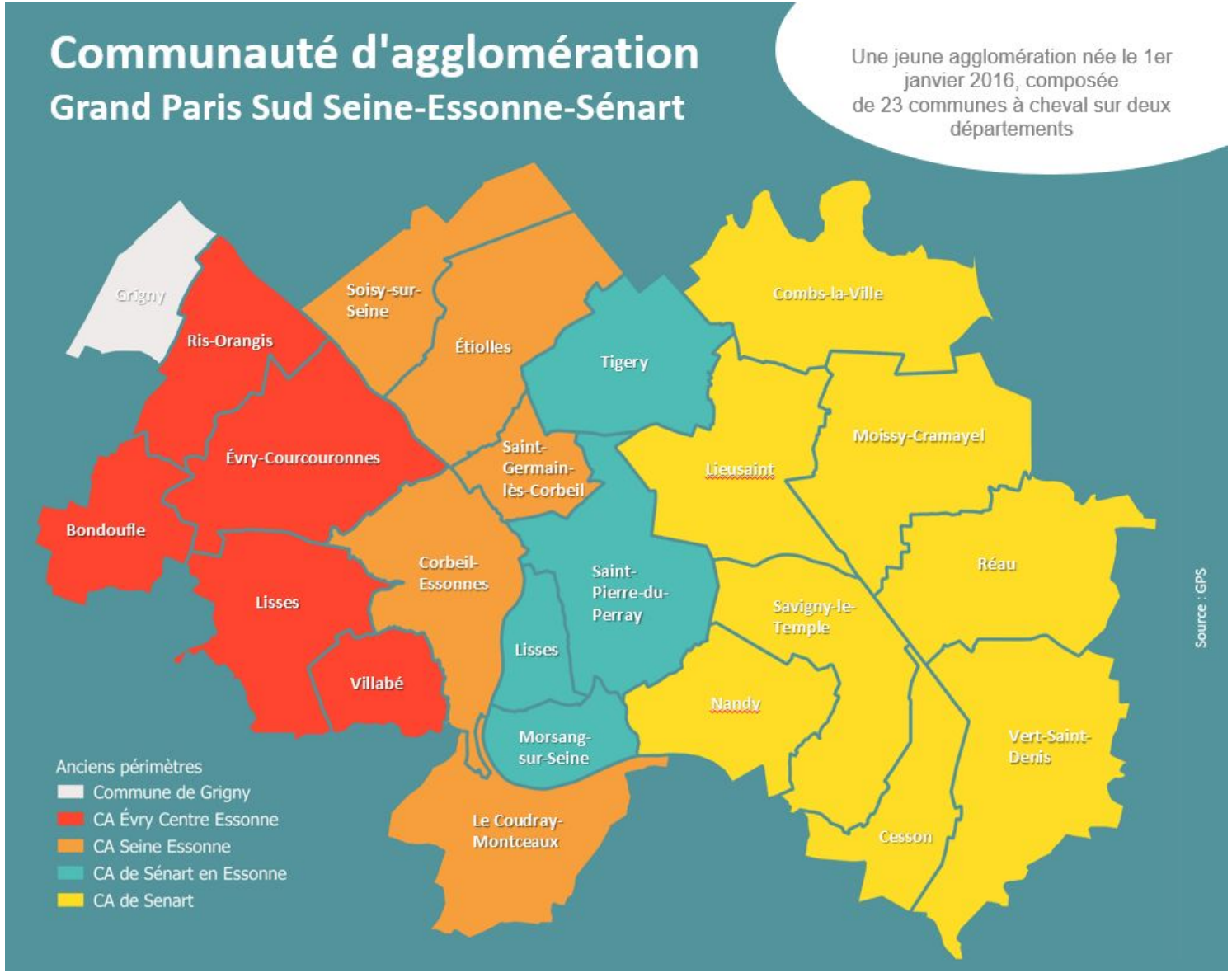
Communauté d'agglomération
Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
Une jeune agglomération née le 1er janvier 2016, composée de 23 communes à cheval sur deux départements
Grigny
Ris-Orangis
Soisy-sur-Seine
Étiolles
Tigery
Combs-la-Ville
Évry-Courcouronnes
Saint-Germain-lès-Corbeil
Moissy-Cramayel
Lieusaint
Bondoufle
Corbeil-Essonnes
Saint-Pierre-du-Perray
Réau
Lisses
Savigny-le-Temple
Villabé
Nandy
Morsang-sur-Seine
Vert-Saint-Denis
Le Coudray-Montceaux
Cesson
Source : GPS
Anciens périmètres
Commune de Grigny
CA Évry Centre Essonne
CA Seine Essonne
CA de Sénart en Essonne
CA de Senart

GRAND PARIS SUD EN CHIFFRES 2024

49,6 %
D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES
en 2021

357 664
HABITANTS
en 2021

+ 0,5 %
HABITANTS /AN
Entre 2015 et 2021

1,8
INDICE DE JEUNESSE
en 2021

33 %
DE COUPLES AVEC ENFANTS
en 2021

15,8
LICENCIÉS SPORTIFS POUR 100 HABITANTS
en 2021

21 910 €/AN
REVENU DISPONIBLE MÉDIAN
en 2021

19,3 %
TAUX DE PAUVRETÉ
en 2021

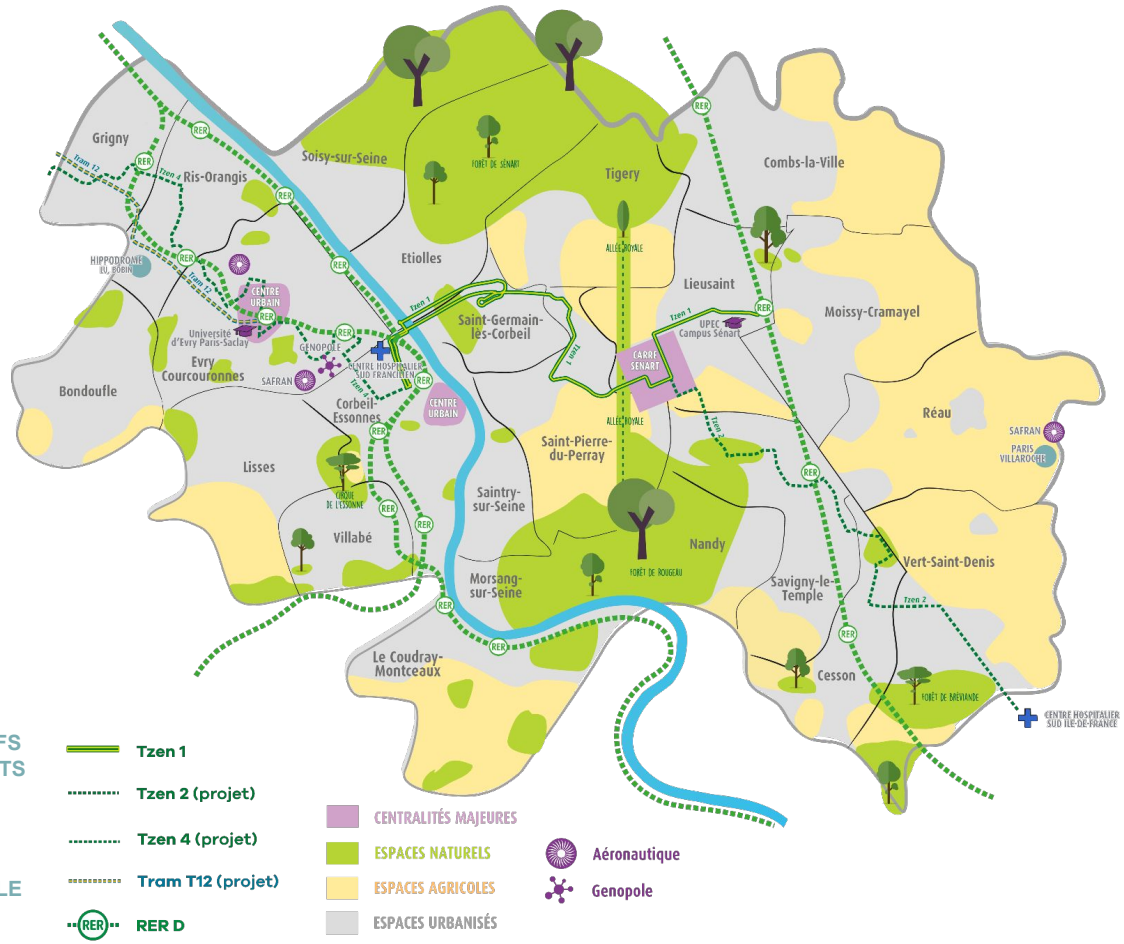

82 300
ÉLÈVES DES 1ER ET 2ND DEGRÉS
en 2022

24 750
ÉTUDIANTS
en 2020

31 118
ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES
en 2020

148 503
EMPLOIS
en 2021

151 857
ACTIFS OCCUPÉS
en 2021

44 %
DES ACTIFS HABITENT ET TRAVAILLENT À GRAND PARIS SUD
en 2021

5
MÉDECINS POUR 10 000 HABITANTS
en 2023

25,9 %
DE LA POPULATION DANS LES 18 QPV
en 2020

148 445
LOGEMENTS
en 2021

33,5 %
DE LOGEMENTS SOCIAUX
en 2023

12,8 %
DE LOGEMENTS SUROCCUPÉS
en 2021

Toutes les données sur **observatoire.grandparissud.fr**

DIRECTION DE LA PROSPECTIVE, DE L'OBSERVATION TERRITORIALE ET DU SIG // OBSERVATOIRE TERRITORIAL // SEPTEMBRE 2024

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

LES PROMESSES DES VILLES NOUVELLES

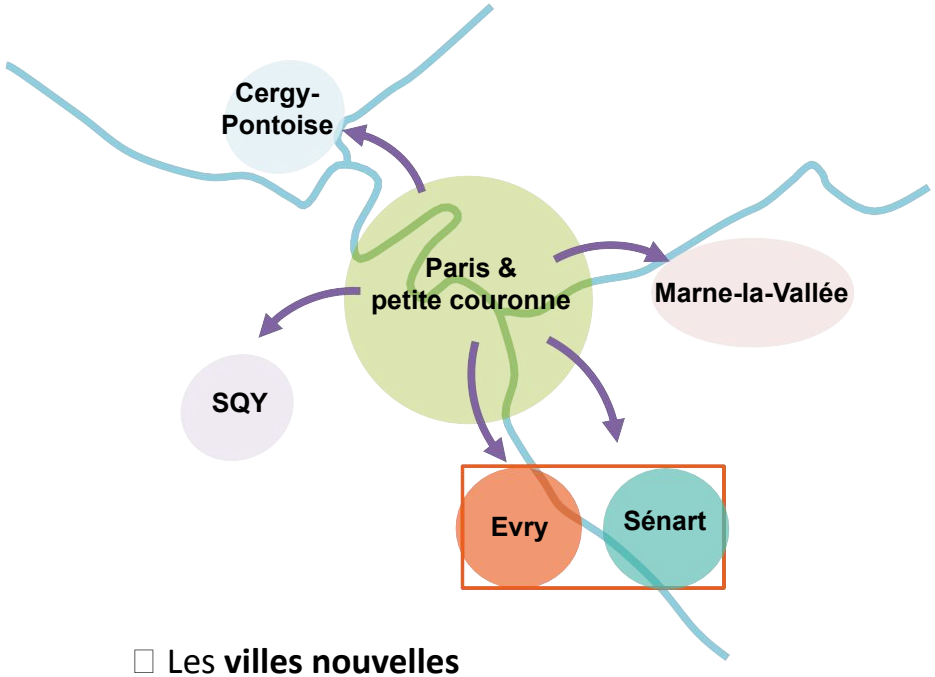

Les **villes nouvelles** comme réponse au desserrement

- Des nouveaux propriétaires qui arrivent de la zone dense
- L'installation d'entreprises parisiennes

Origine des nouveaux arrivants entre 1968 et 1999

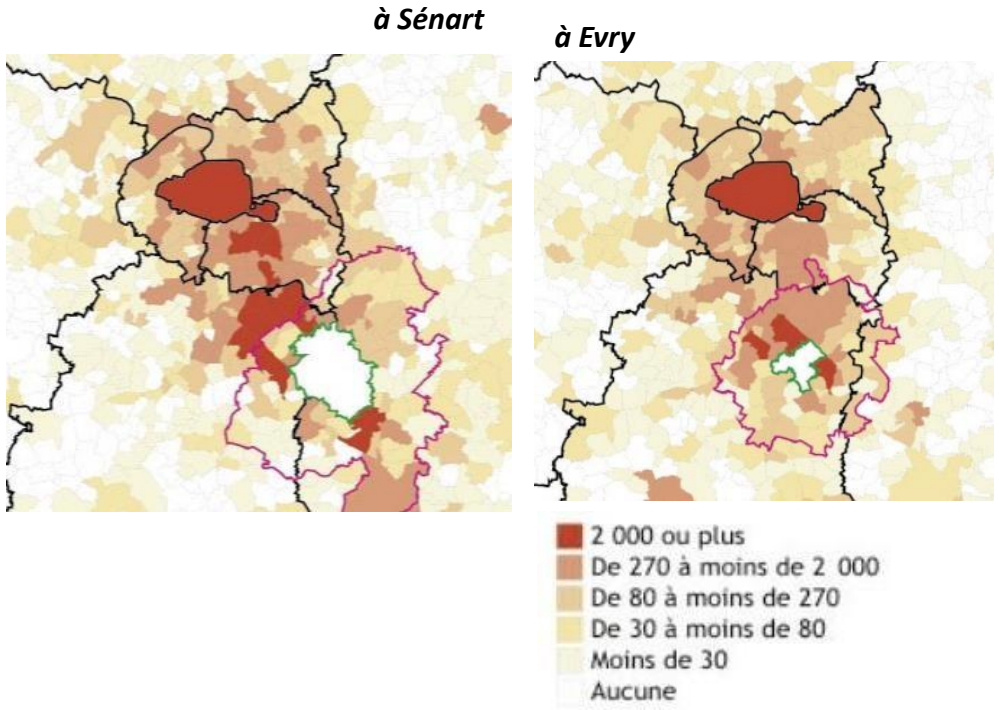

Entre 1968 et 1999, p**lus de 35 % des nouveaux arrivants** arrivent de Paris et de la petite couronne

UNE URBANISATION INTENSIVE DEPUIS 50 ANS

- **25 %** du territoire s'est artificialisé en 50 ans (extension sur des terres agricoles)
- **15 %** des surfaces urbanisées ont observé des changements d'usage (recyclage)

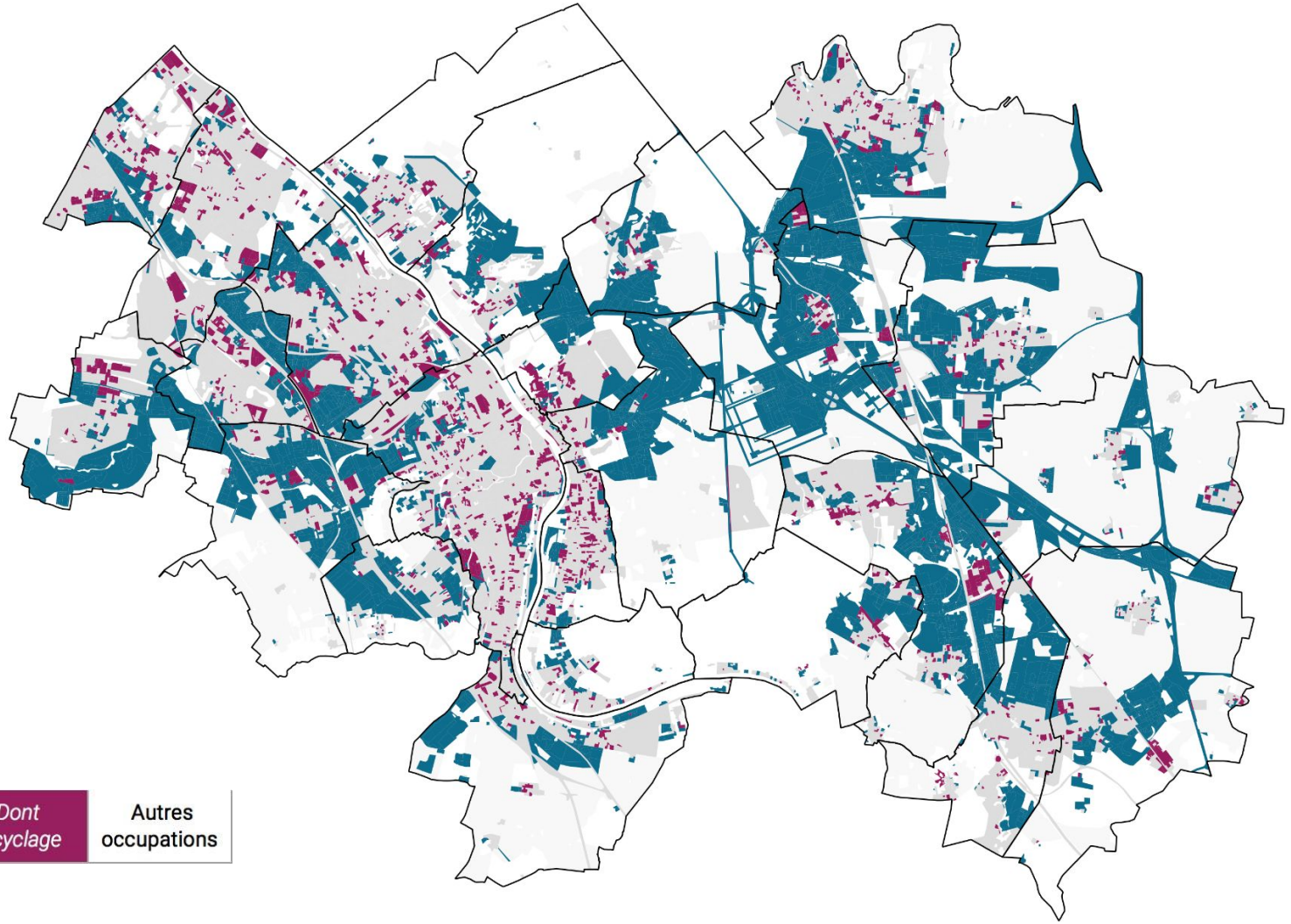

2025 : UNE OPPORTUNITÉ DE CHANGEMENT POUR LE TERRITOIRE

Région îledeFrance

Schéma Directeur de la Région Ile-de-France

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Schéma de Cohérence Territoriale

Communes

Plan Local d'Urbanisme

GRAND PARIS SUD DANS L'ESPACE FRANCILIEN (SDRIF-E)

L'Île-de-France, des espaces aux enjeux différenciés

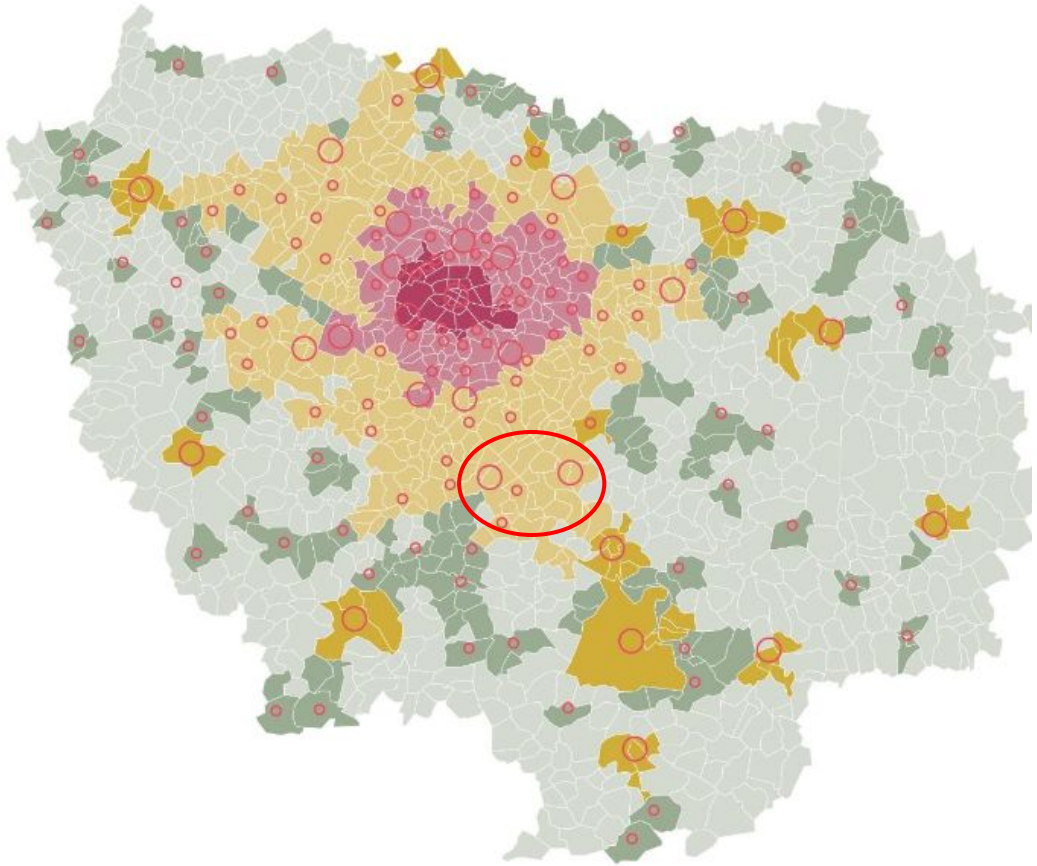

L'espace rural

La couronne, à l'interface ville-campagne	Les villes moyennes, appuis du polycentrisme régional	Les petites villes, des pôles de proximité	Les communes rurales, piliers de la résilience régionale
Stabiliser les limites de l'agglomération parisienne, protéger les espaces agricoles et les forêts de la Ceinture verte et rétablir les continuités de la trame verte et bleue	Préserver les coupures d'urbanisation entre les villes moyennes et l'agglomération parisienne	Stopper l'étalement urbain et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers	Accompagner l'adaptation des pratiques agricoles pour favoriser la biodiversité, la fonctionnalité des sols et la résilience régionale
Améliorer l'accès aux équipements, commerces et services en concentrant le développement autour des principales gares et centralités	Revitaliser les cœurs de ville (logements, commerces, équipements/services et activités tertiaires ; espaces publics agréables et partagés) et renforcer le rôle structurant des villes moyennes au cœur de leur bassin de vie	Favoriser le développement des logements, activités et équipements au cœur des bourgs pour revaloriser le cadre de vie (réinvestissement des logements vacants, etc.)	Préserver les cadres de vie ruraux et développer les solutions innovantes (tiers lieux, services mobiles, etc.) permettant d'améliorer l'accès à l'emploi, aux commerces et aux services
Accueillir les nouvelles entreprises au sein des zones d'activités existantes et réserver les extensions aux activités stratégiques (filières industrielles stratégiques, production d'ENR, économie circulaire, etc.)	Renforcer leur rôle de polarité économique en favorisant la réindustrialisation (mobilisation des friches et réservation de nouveaux fonciers)	Développer l'économie de proximité	Ancrer les espaces ruraux dans l'économie régionale par la valorisation des ressources naturelles (alimentation, matériaux, énergie, etc.) et paysagères (tourisme vert)
Renforcer le maillage en transports en commun et aménager les axes cyclables structurants du réseau « Vélo Île-de-France » dans l'ensemble de l'agglomération parisienne	Structurer des bassins locaux de déplacements en transports collectifs et développer les mobilités actives	Organiser le rabattement vers les gares	Développer de nouvelles offres de transport (bus express, covoiturage, navettes autonomes)
277 communes **28 %** de la population francilienne **22 %** des emplois	**59** communes **4,5 %** de la population francilienne **3,6 %** des emplois	**168** communes **4,6 %** de la population francilienne **2,5 %** des emplois	**644** communes **3,6 %** de la population francilienne **1,6 %** des emplois

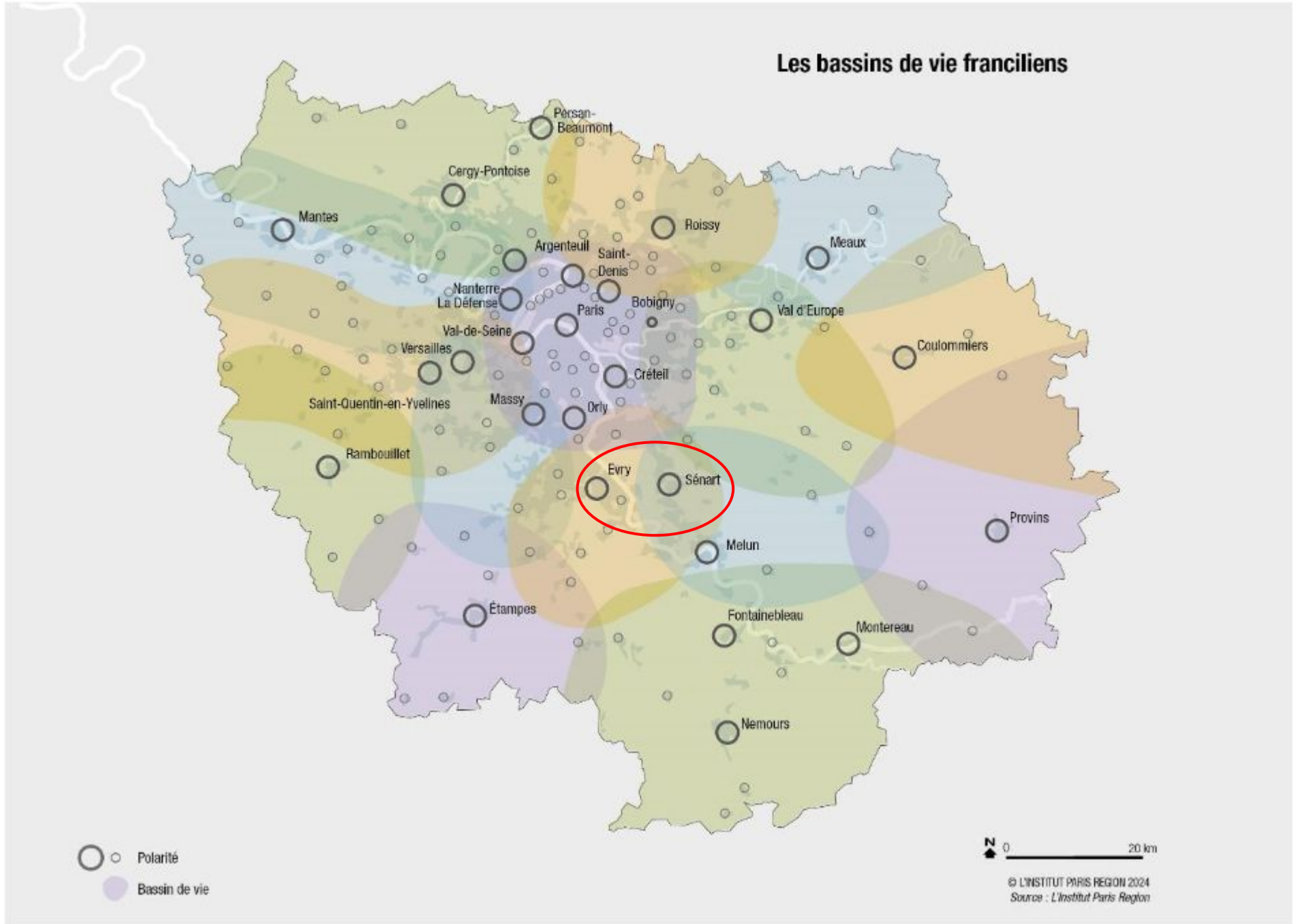
Les bassins de vie franciliens
Persan-Beaumont
Cergy-Pontoise
Mantes
Roissy
Argenteuil
Saint-Denis
Meaux
Nanterre La Défense
Paris
Bobigny
Val d'Europe
Val-de-Seine
Versailles
Coulommiers
Créteil
Saint-Quentin-en-Yvelines
Massy
Orly
Rambouillet
Evry
Sénart
Provins
Melun
Étampes
Fontainebleau
Montereau
Nemours
Polarité
Bassin de vie
N
0
20 km
© L'INSTITUT PARIS REGION 2024
Source : L'Institut Paris Region

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT

Un PAS voté à l'unanimité lors du Conseil communautaire du 29 juin 2021 qui comprend trois grandes orientations politiques

- **La transition sociale et écologique et le développement d'un nouveau modèle urbain** avec un fil rouge : « De la sobriété foncière à l'agglomération nourricière »

- **L'affirmation de Grand Paris Sud dans la grande couronne parisienne en portant des projets de dimensions nationale et métropolitaine :** recherche, enseignement supérieur, industrie, aéronautique, hôpitaux,…

- **L'évolution du territoire vers une ville complète et du « bien vivre »** pour que chaque habitant puisse travailler, habiter, se faire soigner, se cultiver, faire du sport, apprendre sur le territoire, …

SDRIF-E « Placer la nature au cœur du développement régional »

SCoT

Préserver et valoriser l'armature naturelle et agricole de Grand Paris Sud

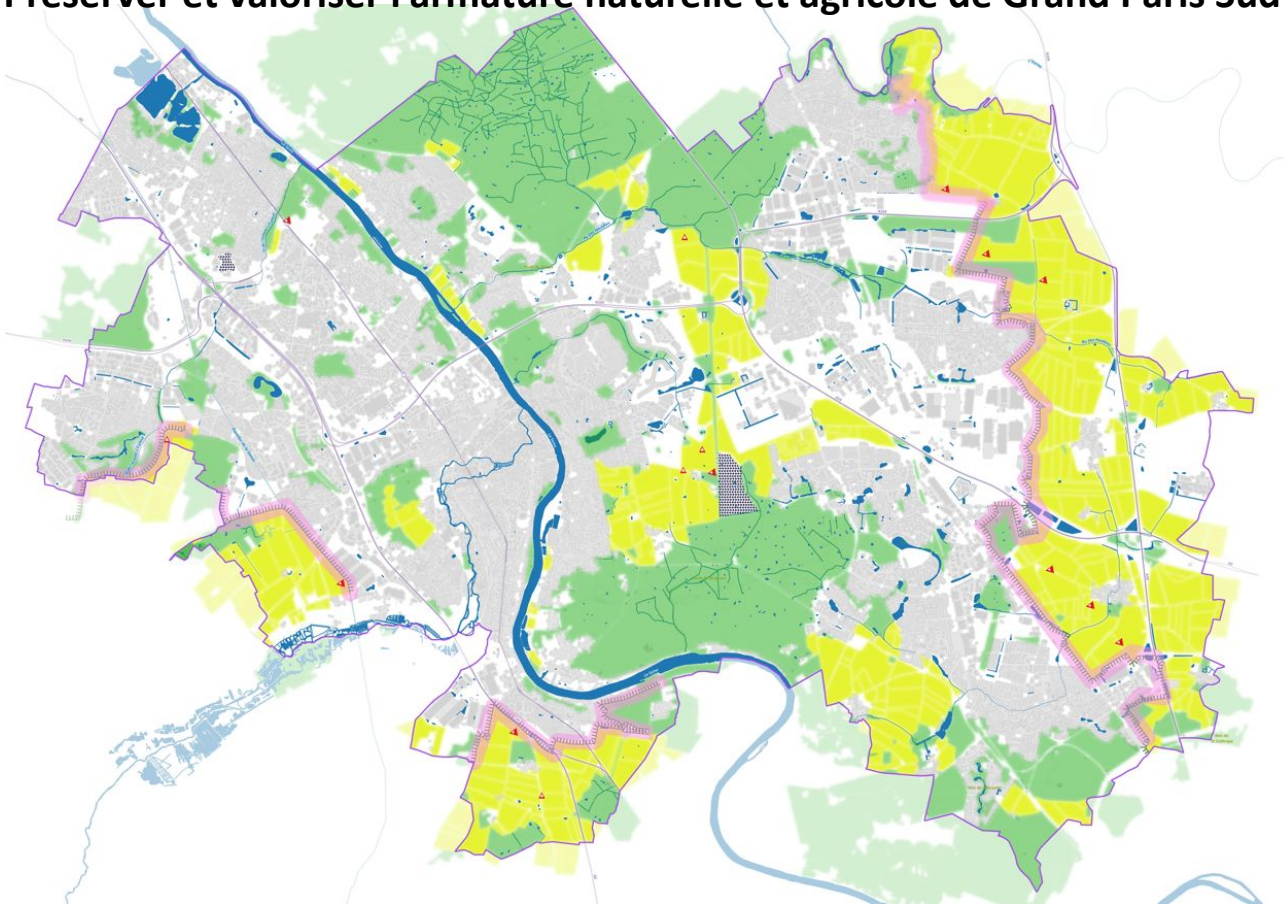

- Extension du corridor écologique Sénart-Rougeau
- Constitution d'un front vert à l'Est
- + de 900 hectares de foncier agricole public (Etat) sanctuarisés
- Affirmation du sol comme ressource

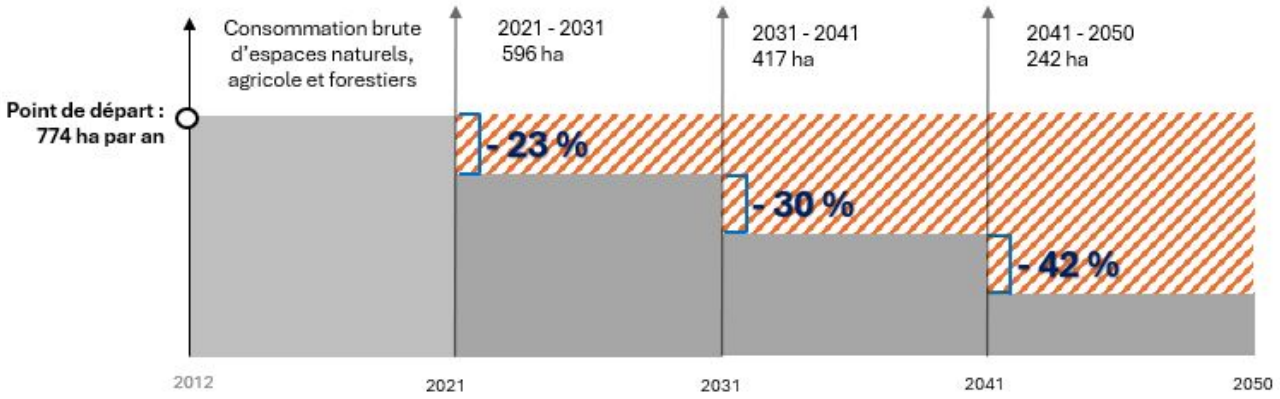

Une trajectoire de sobriété foncière plus ambitieuse que celle du SDRIF-E

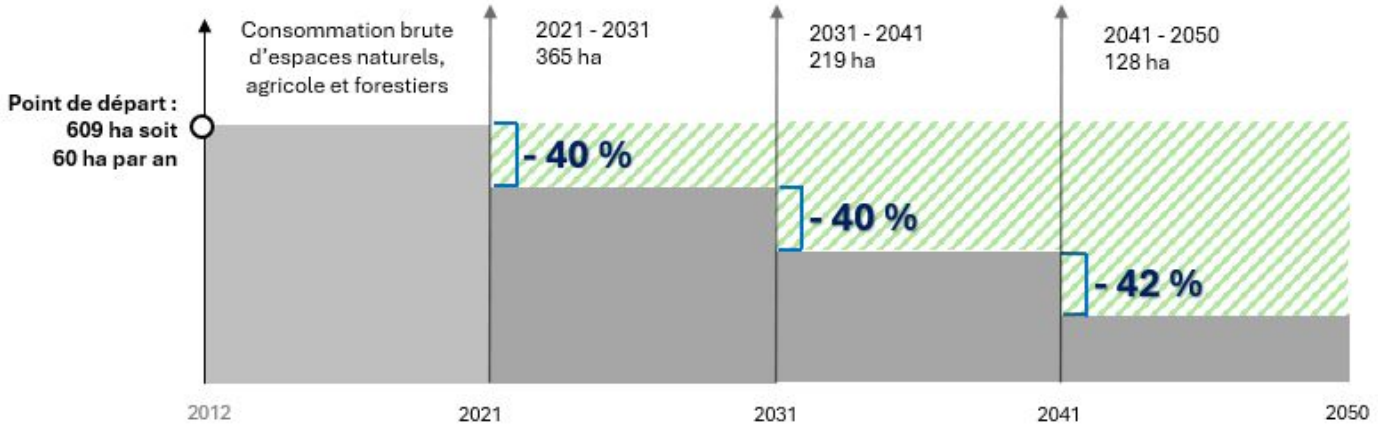

SDRIF-E « Développer l'indépendance productive régionale »

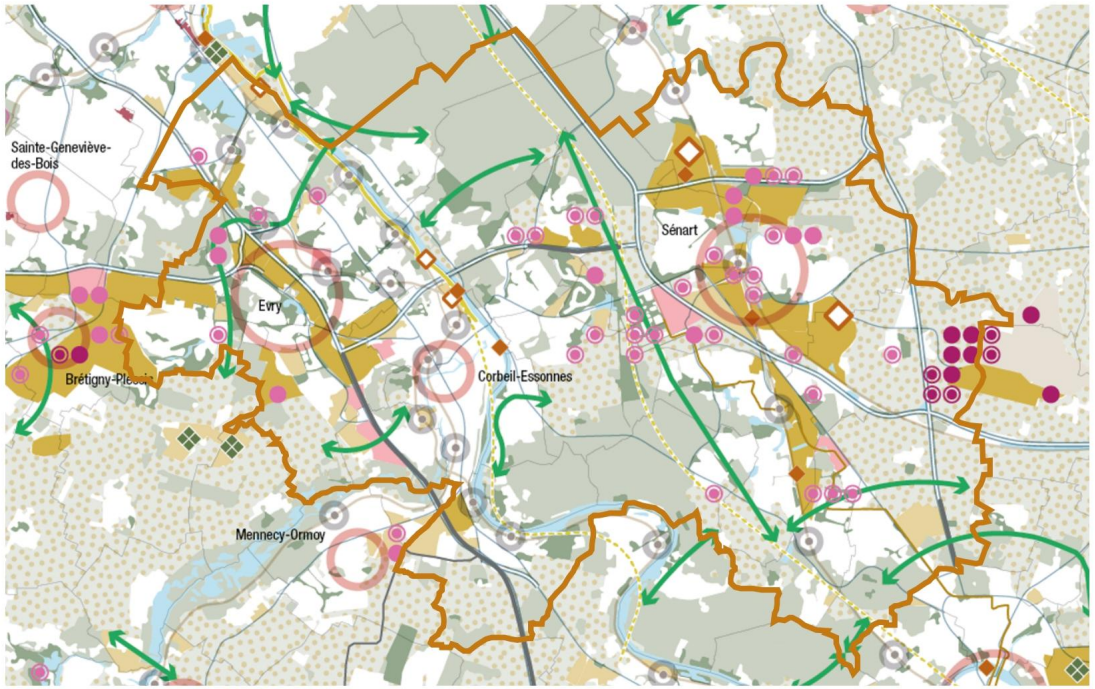

SCoT « Maintenir et renforcer l'attractivité économique et le rayonnement de Grand Paris Sud en Île-de-France »

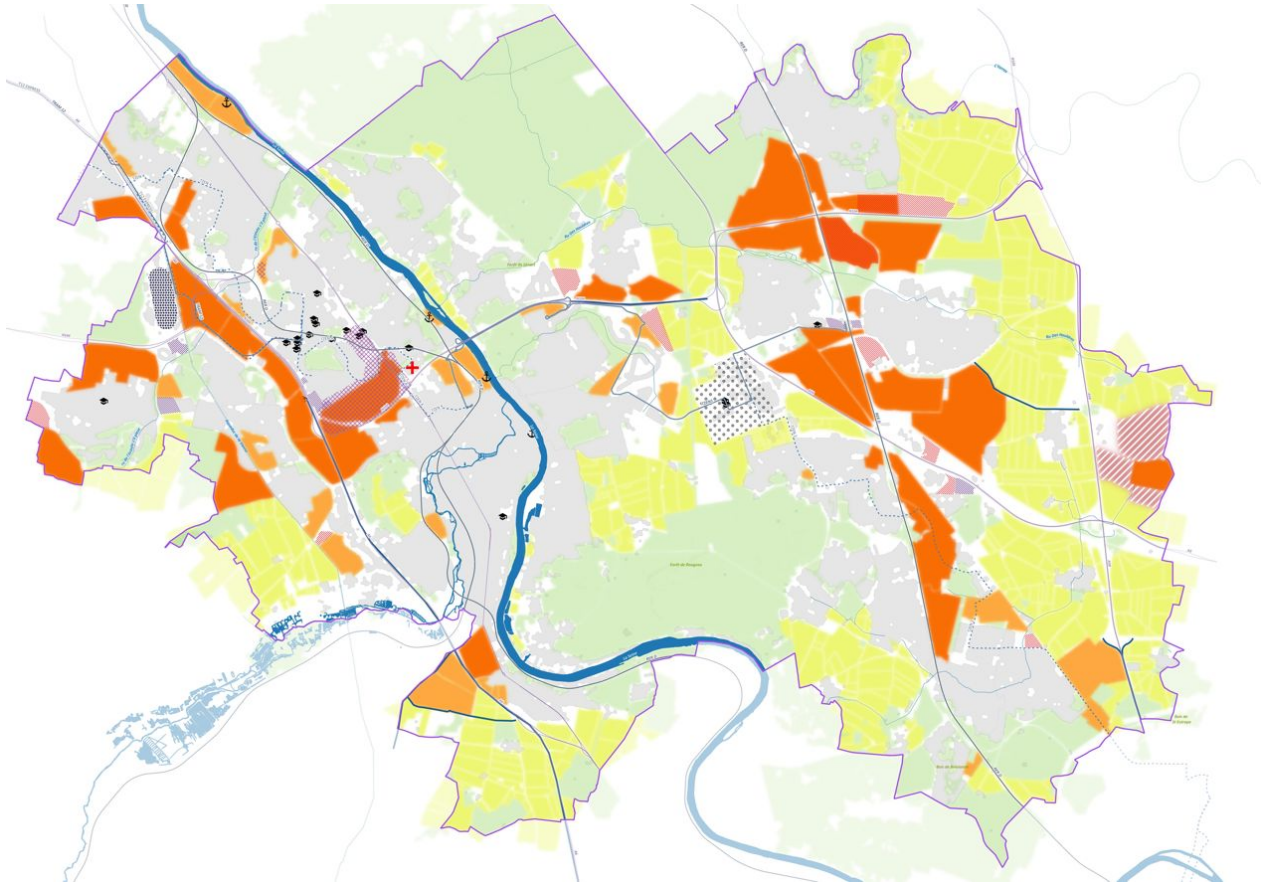

- 60 parcs d'activités
- 3 sites clés en main pour répondre à l'enjeu national de réindustrialisation dont 150 ha pour Villaroche

SDRIF-E « Maitriser le développement urbain »

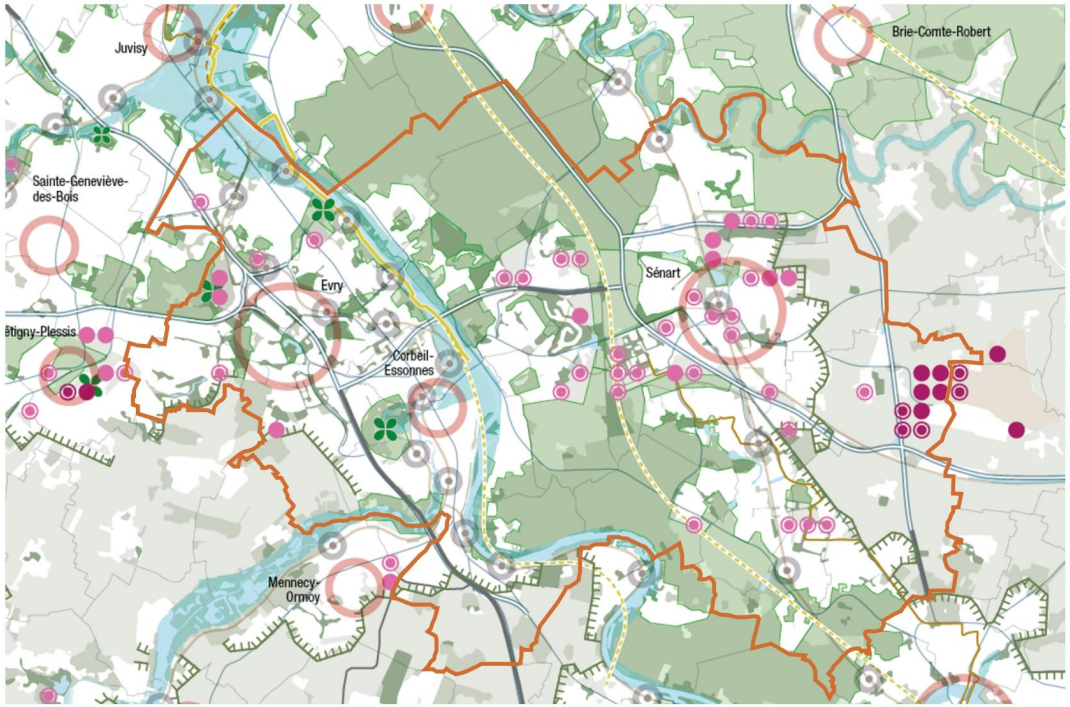

SCoT « Maitriser le développement urbain résidentiel de Grand Paris Sud »

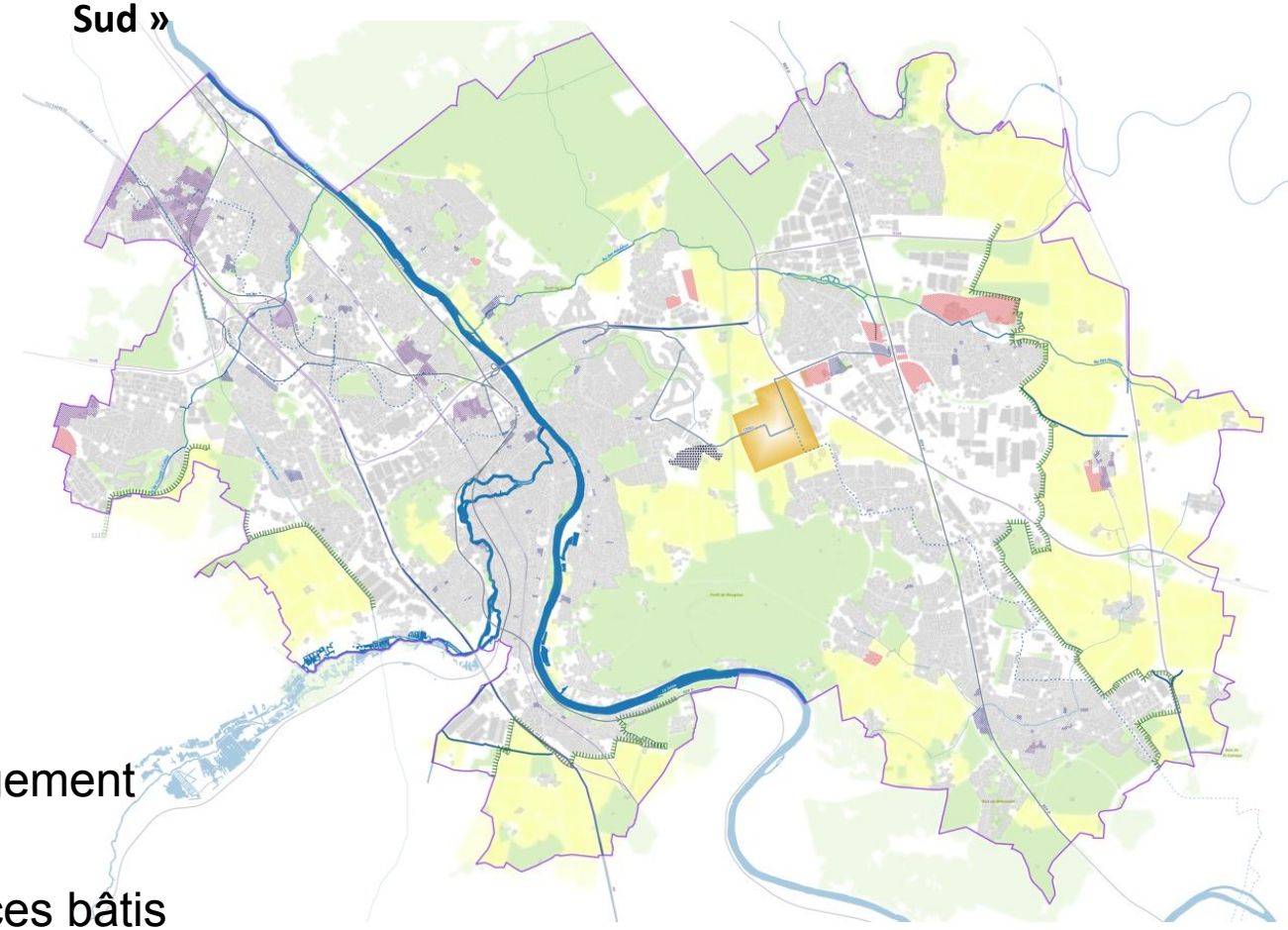

Développer un nouveau modèle urbain :

- Réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique
- Intensifier le bâti existant en requalifiant les espaces bâtis
- Habitat : construire plus durablement et qualitativement

Les Dimensions du SCOT (fedescot)

 Document d'aménagement du territoire et garant de la cohérence des politiques publiques (document ensemblier/projet de territoire)

- Concertation avec le bloc communal et les services de l'agglomération en transversalité

- Stratégie agricole et alimentaire
- Stratégie biodiversité
- Territoires d'industrie
- Action cœur de ville
- …

Les Dimensions du SCOT (fedescot)

 Document porteur de valeurs permettant de comprendre et de porter les transitions (dimension prospective)

- Un dialogue citoyen pour nourrir le SCoT :

- Enquête en ligne « Vivre à Grand Paris Sud aujourd'hui et demain » (4 331 répondants)
- Partenariat avec le conseil de développement pour bénéficier d'une expertise citoyenne (restitution d'un cahier de préconisations)
- Travail itératif avec les associations environnementales
- Dispositif articulant réunions publiques & parcours exploratoires

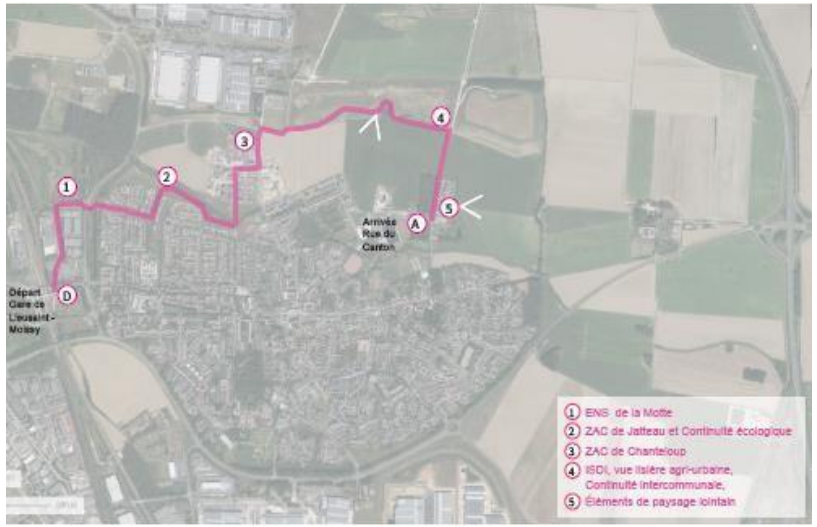

Grand Paris Sud
Publié par Virginie Dvl
· 4 mai ·

📸 En direct de la marche exploratoire à Moissy-Cramayel !
🚶 À la suite des réunions publiques dans les villes de l'Agglo sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), deux marches vous ont été proposées pour échanger avec les élus, donner votre avis directement sur le terrain, mais aussi pour appréhender concrètement les thématiques du SCoT.
🩹 Le but du SCoT est de tracer les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années, dans la perspective d'un développement durable.
➡️ Retrouvez l'actualité dédiée à la phase de concertation du SCoT ici 👉
https://www.grandparissud.fr/le-schema-de-coherence.../
➕ Pour plus d'infos ➡️ https://www.grandparissud.fr/.../les-marches-exploratoires/
Line Magne Moissy-Cramayel

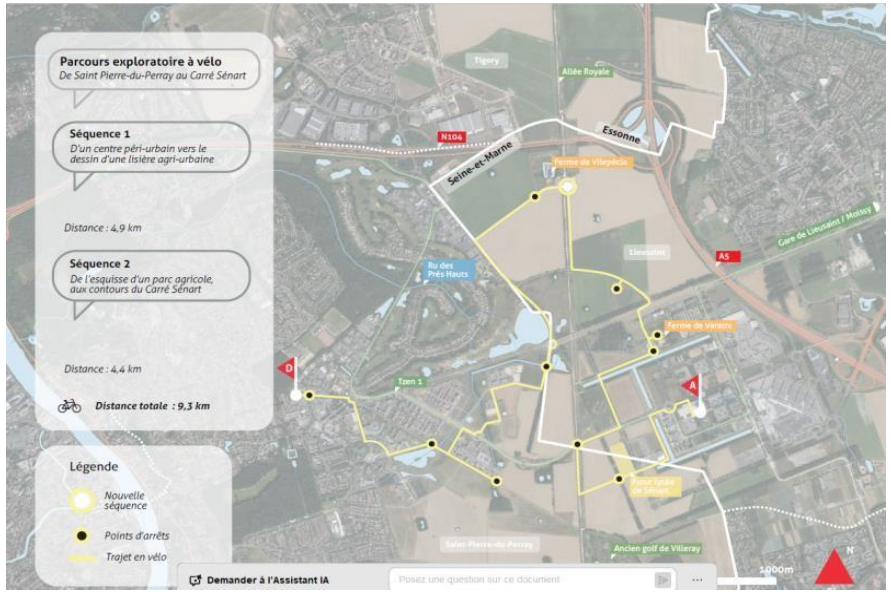

91 Essonne c|a.u.e
77 Seine-et-Marne c|a.u.e

Parcours exploratoire en vélo

ÉCHANGER AVEC LES ÉLUS ET TECHNICIENS SUR LE TERRAIN

Ensemble, dessinons l'avenir de l'agglomération et de ses 23 communes

Samedi 05 octobre 2024

9 cours Blaise Pascal
91000 - EVRY-COURCOURONNES
Tél. : 01 60 79 35 44
Courriel : caue91@caue91.asso.fr
www.caue91.asso.fr

SCOT Grand Paris Sud grandparissud.fr Seine-Essonne-Sénart

Grand Paris Sud
8 octobre à 18:35 ·

Samedi matin, vous étiez nombreux à profiter du beau soleil d'automne pour une balade à vélo enrichissante à travers la Ville de Saint Pierre du Perray et Lieusaint.

Ce parcours exploratoire était organisé dans le cadre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Grand Paris Sud.
Tout au long du trajet, élus, techniciens et les équipes des CAUE 77 et CAUE Essonne ont partagé leur expertise et échangé avec vous sur les évolutions du territoire et en particulier autour du secteur de l'allée royale.

Un grand merci à l'association Provélo sud ile de France pour son soutien logistique, ainsi qu'à tous les participants pour leurs contributions précieuses ! La matinée s'est terminée avec un moment convivial autour d'un buffet au Théâtre-Sénart.

Vos idées et remarques vont aider à enrichir ce document stratégique, essentiel pour préparer l'avenir de notre agglomération ➡ https://www.grandparissud.fr/le-schema-de-coherence.../

SCOT Grand Paris Sud

Préparer la mise en œuvre (fedescot)

 Mise en œuvre réglementaire : mise en compatibilité des PLU

 Mise en œuvre volontariste : travail sur les sols, les formes urbaines, lisières agri-urbaines, …

- Dialogue avec le bloc communal et les services
- Dialogue citoyen
- Dialogue interterritorial : conférence régionale de l'artificialisation, réseau francilien de la Fedescot

SCOT Grand Paris Sud

Discussion

La question du polycentrisme dans le SDRIF-E

La préservation du foncier

La production de logements

Les outils et politiques d’accompagnement des territoires

Temps d'échanges

Réactions au témoignage, appropriations des orientations du SDRIF-E et autres documents régionaux ? Quelle ambition pour vos SCoT en cours et à venir?

Sujets pour une prochaine rencontre

- SCoT et SDRIF-E
- SCoT-AEC
- Outils et méthodes pour élaborer le diagnostic d'un SCoT
- Renouvellement foncier des zones d'activité économiques